



## NUMÉRO 132

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2010

#### QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

Communication financière jointe au dossier du conseil municipal.

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**1** - Mémorial d'Auschwitz-Birkenau – Autorisation d'attribution d'une subvention pour la préservation et l'entretien du site. **P.7.**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**2** - Révision de certains tarifs et redevances, applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. **P.7**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**3** - Personnel communal - Mesures diverses. **P.7**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**4** - Vote du Budget primitif 2010 pour le Budget principal et les Budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement - Autorisation donnée au Maire de cotiser à l'association des Villes marraines – Changement du nom et de l'objet du budget annexe BBI Guide Pratique. **P.27**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**5** - Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2010. **P.35**

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

**6** - ZAC Seguin – Rives de Seine – Régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements dans

les secteurs Trapèze Est, et îlots V, Y et M – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions. **P.14**

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

**7** - ZAC Seguin – Rives de Seine – Cession de la parcelle de la pointe aval de l'île Seguin – Affectation d'une quote part de la participation due à la SAEM au titre des articles L300-4 et L300-5 du code de l'urbanisme. **P.15**

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

**8** - ZAC Seguin - Rives de Seine - Réalisation et exploitation des réseaux de chauffage urbain et climatisation – Avenant n°2 à la Délégation de Service Public. **P.16**

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

**9** - Plan local d'urbanisme – Révision simplifiée pour les terrains CAT-ADOMA – Lancement de la procédure – Modalités de concertation. **P.18**

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

**10** - Aménagement d'une crèche en VEFA, 3 rue de la Ferme- Marché de CSPS- Avenant au marché - Autorisation. **P.19**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**11** - SEDIF - Convention de gestion provisoire du service de l'eau potable - Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer. **P.20**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**12** - Equipements petite enfance de la rue de la ferme et du cours Seguin - Délégations de service public - Approbation du choix des deux délégataires - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. **P.20**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**13** - Structures petite enfance – Approbation du règlement

d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil petit enfance. **P.23**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES**

**14** - Procédures de passation des marchés publics –  
Modification du seuil des achats de faible montant. **P.23**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES**

**15** - Musées municipaux – Conventions de mécénat  
avec la Fondation de France - Approbation et autorisa-  
tion. **P.23**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES**

**16** - Création d'un office de tourisme à Boulogne-  
Billancourt – Désignation des membres de droit du  
conseil d'administration. **P.24**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES**

**17** - Création de « Initiative Handicap de la Ville de  
Boulogne-Billancourt » – Désignation des représentants  
du conseil municipal dans le Jury du « Initiative  
Handicap de la Ville de Boulogne-Billancourt ». **P.26**

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**6 MAI - 10 JUIN - 8 JUILLET - 7 OCTOBRE -18 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE  
À 19 HEURES.**

L'an deux mille dix le 25 mars à dix neuf heures cinq, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 18 mars 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Etaients présents: 50

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, M. Louap, Mouglin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, M. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiès, M. Fournier, maires-adjoints, M. Gallant, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme De Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vétillart, M. Barbot, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, Melle Cardetas, M. Cohen, Mme Pineau, M. Vincent, Mmes Bauche, Klein, M. Tellini, Mme Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

Excusés représentés : 5

Mme de Rose qui a donné procuration à Mme Montiès  
Melle Sicard qui a donné procuration à Mme Bouée jusqu'au point n° 6  
M. Fourcade qui a donné procuration à Melle Cardetas jusqu'à la présentation du budget  
M. Askinazi qui a donné procuration à Mme Klein  
Mme Laureau qui a donné procuration à Mme Pineau

Départ avant le point n° 1 de M. Louap qui a donné procuration à Melle Lavarde, retour à 21 heures avant la présentation du budget.

Départ avant le point n° 2 de M. Cohen qui a donné procuration à M. Vincent.

Mademoiselle Christine Lavarde a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.**

### **M. Baguet**

Avez-vous des questions à formuler à ce sujet ?

### **M. Tisseyre**

M. le Maire, je souhaite avoir des précisions concernant la décision numéro 37 impliquant la mairie concernant une procédure de défense de 2 personnes, 2 particuliers.

### **M. Baguet**

Il s'agit de la défense de Mme Belliard et de M. de Sade contre le journal Le Parisien. Nous avons engagé une action en justice.

### **Mme Shan**

Une collectivité locale peut prendre la défense de particuliers ? Cela n'aurait-il pas dû être la ville de Boulogne-Billancourt ?

### **M. Baguet**

Ce ne sont pas des particuliers. Ils sont poursuivis en tant que responsables de la publication municipale. Ils ont été attaqués en tant que signataires de la tribune et directeurs de la publication, c'est donc une action municipale. C'est normal que la Ville agisse. Je propose de ne pas épiloguer sur le sujet.

## **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2010.**

### **Mme Even**

Je voudrais préciser que page 30, j'avais bien dit : "il est prévu que cette école B2B soit une école "bi langue" et non pas bilingue, car c'est une énorme différence. Si on pouvait mettre bi langue et pas bilingue, comme c'est écrit. Merci.

### **M. Baguet**

Si vous le voulez. Ce sont vos propos.  
Sous réserve de cette modification de Mme Even, êtes-vous d'accord pour approuver le PV ?

### **Mme Even**

Une école bilingue ne peut pas être une école de secteur. Il faut que l'un des deux parents possède la langue de cette école, alors qu'une école bi langue, non. Or l'école B2B serait une école de secteur.

### **M. Baguet**

Nous avons reçu l'inspecteur d'académie avec M. Baroli. Cette école a un statut dérogatoire, à la fois école de quartier et bilingue, confirmé par l'Éducation nationale. C'est le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi. Elle aura ces deux caractéristiques, de quartier et bilingue. Nous pouvons mettre bi langue, cela ne pose aucun problème.

## **QUESTIONS ORALES.**

### **Question orale de Madame Marie-Hélène Vouette**

Monsieur le Maire,  
La campagne de vaccination contre la grippe H1N1 de l'hiver dernier a occasionné des frais non négligeables pour les

communes chargées de la prendre en charge, le gouvernement devant en principe rembourser les coûts afférents, un certain nombre de villes ont d'ailleurs officiellement demandé au gouvernement de tenir ses engagements

Au moment où vous nous présentez un budget contraint avec une baisse sensible des recettes, pouvez-vous nous dire combien cette campagne de vaccination a coûté à la ville de Boulogne-Billancourt et si vous avez engagé les démarches pour que la commune soit remboursée de ses frais ?

Merci

## Réponse de Monsieur Frédéric Morand à la question orale posée par Madame Marie- Hélène Vouette

Ma chère collègue,

Vous avez souhaité connaître le montant des dépenses assumées par la Ville pour assurer le fonctionnement du centre de vaccination ouvert du 12 novembre 2009 au 31 janvier dernier.

Ces dépenses se déclinent en deux parties :

- la première partie concerne les dépenses d'équipement et communication recouvrant l'occupation des locaux communaux mis à disposition, la consommation de fluides afférents, l'aménagement et l'équipement des locaux et enfin, les frais courants de fonctionnement (papeterie, boissons, alimentation). Le montant de ces dépenses s'est élevé à 16 457,78 €.

- la seconde partie recouvre les dépenses de personnels administratifs de la Ville pour un montant de 126 731,17 € qui se répartit de la manière suivante :

- Période sur le cycle de travail normal des agents : 46 605,22 €

- Période en dehors du cycle de travail normal des agents : 80 125,95 €

Il est à noter que 155 agents municipaux ont été mobilisés durant cette période.

Le CCAS a également formulé de son côté et en complément, une demande de remboursement des dépenses de personnel pour un montant de 788,83 €.

Le montant total des dépenses pour le centre de vaccination s'élève donc à 143 977,78 € pour 14 400 actes, soit 10 euros par acte.

Sur le plan national, cela a coûté 2 milliards d'euros pour 5 millions de personnes vaccinées, soit 400 euros par acte. On est assez efficaces car, sans payer les vaccins, on est à 10 euros par acte.

La demande officielle de remboursement a été adressée au Préfet le 11 mars pour la partie ressources humaines et le 16 mars pour la partie équipement et logistique.

J'en profite pour rappeler les conditions positives dans lesquelles s'est déroulée cette campagne, malgré un démarrage

un peu compliqué.

Grâce à la mobilisation des agents municipaux, mais également des associations et des professionnels de santé volontaires, des secouristes, le centre de Boulogne-Billancourt a atteint un taux de couverture de 14,5 % (moyenne départementale à 11%) avec 14 340 actes de vaccination. C'est le meilleur taux du département.

Il a été référencé comme centre ressources pour trois consultations de PMI (Boulogne-Billancourt, Sèvres et Chaville), 3 EHPAD (Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon,) le siège social de Renault et les établissements d'enseignement du second degré situés sur le territoire de la commune.

Cette expérience a permis de conforter la capacité opérationnelle des services municipaux et la synergie efficace entre la Ville, les services de l'Etat et des autres partenaires institutionnels dont le Conseil Général.

Je tiens à profiter de cette nouvelle occasion pour remercier chaleureusement tous les participants à cette action collective.

## Question orale posée par Madame Fatima Cardetas

Monsieur le Maire,

L'incendie survenu vendredi soir dans le quartier du Pont-de-Sèvres a permis de constater un mauvais fonctionnement de l'accès de la dalle de la Poste pour les pompiers et tous les services d'urgence.

Nous nous demandons si la commission de sécurité passe sur les sites de notre ville lors de tous travaux d'accessibilité.

En effet, l'ASL Pont-de-Sèvres a procédé à des travaux interdisant l'accessibilité aux véhicules sans en informer des partenaires (Ville, Paris Habitat, et autres).

Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire afin que ce genre d'incident ne puisse plus se reproduire. Et que pour toute modification ayant une incidence sur la sécurité des riverains, la commission de sécurité puisse donner son aval avant tous les travaux d'accessibilité.

Je vous remercie.

## Réponse de Madame Sylvie Rougnon à la question orale posée par Madame Fatima Cardetas

En réponse à votre question, je peux vous affirmer que le quartier fait l'objet d'une attention particulière des pompiers.

Le personnel de sécurité de l'ASL procède régulièrement à des essais des installations (portes coupe-feu, désenfumage mécanique, alarmes, etc.) correspondant, en moyenne, à un essai mensuel de chaque équipement.

En parallèle, des contrôles réguliers sont effectués par un

bureau de contrôle indépendant qui édite un rapport. Il revient à l'ASL d'effectuer les travaux recommandés par cette expertise. Les derniers travaux d'entretien, qui portaient sur les colonnes sèches et l'installation de protection antivol de prises d'incendie colonnes sèches, ont été réalisés le 12 mars dernier.

Le bon niveau de fonctionnement de ces dispositifs est donc maintenu en permanence.

Une barrière a été installée récemment par l'ASL suite aux demandes des habitants pour limiter l'accès et le stationnement des véhicules au Forum haut et la circulation à vive allure des deux roues à moteur.

S'agissant de l'incendie survenu vendredi, le Député-maire, qui s'était rendu sur place et que vous avez saisi, a directement interrogé le capitaine Gombert et le Colonel des pompiers sur le fait que le cadenas de la barrière aurait retardé le premier véhicule. Il lui a été répondu, par oral, que les quelques instants de retard ont été sans conséquence. Cela lui a été confirmé par un courrier du capitaine, par lequel il est précisé que l'alerte a été donnée à 20h07 et que le premier véhicule était sur place à 20h13.

Toutefois, même si un cadenas ne pose pas de problème aux pompiers en intervention, le Député-maire a demandé à l'ASL de se rapprocher de ces derniers pour réfléchir à faciliter encore l'intervention des secours tout en empêchant au maximum la circulation des véhicules motorisés sur la dalle.

Dans ce même courrier le capitaine Gombert précise que "l'ensemble immobilier de la tête du Pont-de-Sèvres fait l'objet de plusieurs signalements de notre part au bureau de Prévention de la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris notamment concernant des détériorations constatées sur les moyens de secours...

Face à ces difficultés, nous avons pris, depuis plusieurs années, des mesures de prévision opérationnelle en renforçant tout départ pour feu sur cet îlot immobilier par des engins supplémentaires."

Ainsi donc, je puis vous assurer que la sécurité des habitants des résidences du Pont-de-Sèvres est une préoccupation constante de tous les intervenants en charge de cette responsabilité.

## Question orale de Madame Martine Even

Monsieur Le Maire,

Lors de la réunion publique qui s'est tenue le mardi 16 mars dernier au Pont-de-Sèvres, et qui concernait l'aménagement des halls d'immeubles de l'allée du Forum, les participants se sont interrogés quant à l'organisation du vote prévu pour le mercredi 14 avril. Il est normal que les électeurs et contributeurs soient informés préalablement à la tenue du vote, de la procédure de celui-ci. C'est pourquoi nous vous

demandons de bien vouloir répondre aux points suivants :

- Quel est le quorum pour, la validation de ce vote ?
- Comment s'organise le bureau de vote : choix du président, du secrétaire, des assesseurs ?
- Comment s'organise le dépouillement choix et nombre des scrutateurs ?
- Les associations auront-elles le droit de vote ?
- Quelles sont les modalités d'élaboration et de validation de la liste des votants ?

Merci

## Réponse de Madame Sylvie Rougnon à la question orale posée par Madame Martine Even

Ma chère collègue,

La création d'un nouveau jardin au cœur du quartier (dit « le mail ») entre les immeubles de l'allée du Forum et de l'allée du Vieux Pont-de-Sèvres figure parmi les principales opérations programmées dans le cadre de la rénovation urbaine du Quartier du Pont-de-Sèvres. Planté de nombreux arbres, avec des jardins et des jeux d'enfants, cet aménagement très soigné rendra cette partie du quartier plus belle et plus conviviale.

Les équipes en charge de concevoir ce projet avaient élaboré une circulation dans l'espace public qui modifiait l'orientation des halls d'immeubles de l'allée du Forum, pour accéder à ce nouveau jardin.

Le Député-maire et moi-même avons bien entendu l'opposition d'une partie des habitants à cette modification. C'est pourquoi, le Député-maire a demandé aux équipes de conception du projet d'imaginer une solution sans retournement des halls d'immeuble.

Chacune de ces deux solutions, présente des avantages et leur coût de réalisation sera probablement équivalent.

Aussi, afin d'associer pleinement les habitants à ce projet, le Député-Maire m'a demandé d'organiser une information, puis un vote, de l'ensemble des résidents de l'Allée du Forum, afin qu'ils puissent exprimer leur préférence.

Vous m'interrogez sur les modalités précises de ce vote.

Il est bien entendu que ce scrutin sera public, transparent et irréprochable. Les modalités ont d'ores et déjà été exposées dans un journal qui a été distribué aux habitants. Elles seront présentées de façon plus détaillées dans le dossier de consultation individuel qui sera adressé à chaque foyer avant le vote. Elles seront enfin affichées à l'antenne municipale.

Le vote aura lieu le mercredi 14 avril 2010, à l'antenne municipale du Pont-de-Sèvres et de la Politique de la Ville, de 8h à 20h. Les principes retenus sont les suivants :

Il s'agit d'un vote à bulletin secret, avec urne et isoloir.



Chaque foyer détenteur d'un bail sur l'allée du Forum, qui est directement concerné par l'éventuel réaménagement des halls, est invité à voter.

1 logement = 1 voix. C'est le principe qui a été appliqué pour la consultation organisée l'an passé par Paris Habitat sur "Place Haute", ce point n'ayant alors pas soulevé d'objection particulière. Seuls les habitants sont appelés à voter. Les personnes morales, associations et autres occupants des locaux, ne prennent pas part au vote.

La liste des votants sera élargie au moment du vote, après présentation des justificatifs précisés dans le dossier de consultation. Cette liste est établie sur la base du fichier des locataires actualisé chaque mois par Paris Habitat.

Il sera possible de voter par procuration ou par correspondance. Chaque votant pourra être porteur d'une seule procuration. Le vote par correspondance garantira toute confidentialité. Il sera organisé selon une procédure similaire à celle pratiquée pour l'élection des représentants de parents d'élèves, détaillée dans le dossier de consultation.

En ma qualité d'élue en charge de l'opération, je présiderai le bureau de vote. Le secrétariat sera assuré par un fonctionnaire de l'antenne municipale. Deux assesseurs s'assureront à ses côtés de l'identité du votant et de la régularité du vote. Ils seront désignés parmi les personnes volontaires à l'ouverture du bureau de vote. S'il y a plus de candidats que nécessaire, un tirage au sort sera effectué par l'huissier de justice présent.

Le dépouillement sera public et se fera sous le contrôle d'un huissier de justice. Quatre scrutateurs seront choisis parmi les électeurs par le Président du bureau de vote, conformément à ce qui est pratiqué pour les élections générales.

Aucun quorum n'est retenu mais nous faisons confiance aux résidents pour obtenir une forte participation.

Il va de soi que, durant le mois qui précède le vote, tout est mis en œuvre pour mobiliser le plus largement possible. Les associations de locataires sont également invitées à participer à cet effort de sensibilisation du plus grand nombre d'électeurs.

## Question orale posée par Monsieur Marc Fusina

La reconquête des berges constitue un sujet régulièrement débattu dans notre assemblée.

L'ancienne municipalité avait pris en début de mandat, dans le cadre de l'aménagement des terrains Renault, l'engagement de reconquérir le site du fleuve, objectif également partagé par votre équipe Or, force est de constater qu'aucun résultat concret n'est observable sur le terrain. C'est ainsi que des dizaines de propriétaires de péniches, qu'elles soient d'habitation ou de bureaux, se sont appropriés une part significative des berges en interdisant par divers aménagements, l'accès aux Boulonnais. Ces derniers, de ce fait, ne peuvent se

promener qu'en longeant la RD 20.

Certes, l'aménagement de cette portion de territoire relève pour partie de la compétence du port autonome de Paris.

Cependant, les interrogations suivantes demeurent:

- Ces péniches occupent-elles légalement ces bords de berges ?
- Si oui, par quelle autorité ont été attribués les titres d'occupation ?
- Qui a autorisé les opérations d'aménagements (poses de clôtures, de ponts, etc.) et sur quelle base réglementaire ?

Enfin, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer dans quel délai il sera procédé à une réhabilitation des berges et au développement d'un linéaire continu de promenades afin que les boulonnais puissent, enfin, se réapproprier cet espace public

Je vous remercie de votre réponse

## Réponse de Mme Christine Bruneau à la question orale de Monsieur Marc Fusina

Mon cher collègue,

Comme vous le soulignez, la ville de Boulogne-Billancourt possède un linéaire de berge exceptionnel puisqu'il s'étend sur 8 kms en comptant le pourtour de l'île Seguin.

Il est vrai que la Ville est aujourd'hui coupée de son fleuve.

Je vous rappelle que dans nos "100 propositions", notre équipe municipale avait décidé la reconquête de l'espace public et notamment des berges de la Seine. Cependant si le Conseil général est compétent pour l'aménagement de la RD1, je précise que Voie Navigables de France et le Port Autonome sont seuls compétents pour délivrer les autorisations de stationnement pour les péniches, l'aménagement des berges étant de compétences croisées.

En ce qui concerne l'aménagement des berges, le projet de la ZAC Seguin-Rives de Seine présente justement l'occasion de réorganiser un tronçon de cette voie, en aménageant de véritables accès au fleuve pour les piétons.

La Ville a d'ailleurs pour cela sollicité l'aide du Conseil régional sous forme d'une subvention de 4,267 millions d'euros pour contribuer à la réalisation de ce projet de grande qualité environnementale. Je regrette que cette subvention nous ait été refusée en 2009. Malgré la défection du conseil régional d'Île-de-France, nous assurerons quand même l'aménagement de cette partie des berges.

D'autres projets portés par le Conseil général des Hauts-de-Seine contribuent également à la création d'une continuité piétonne le long de l'eau. En effet, le "schéma de gestion durable de la Seine et de ses Berges", établi par le CG92 en 2006 affiche comme principale ambition de rendre la Seine aux habitants.

Concrètement, à Boulogne-Billancourt, cette démarche a déjà été engagée. Les travaux qui ont déjà été réalisés sur le quai le Gallo vont être poursuivis plus au nord dès la fin de cette année, face au stade. A cet endroit, comme vous le soulignez, les berges sont actuellement essentiellement utilisées pour l'accès à des bateaux logements. Ces installations temporaires vont être petit à petit reprises et le domaine public sera donc de nouveau accessible.

En ce qui concerne les péniches, comme vous le soulignez, le problème est complexe; c'est pourquoi le Député-maire a décidé de reprendre ce dossier avec tous les partenaires. Il a déjà rencontré les responsables de Voies Navigables de France et du Port Autonome pour clarifier le rôle de chacun ainsi que le système d'attribution de places.

Mais cette question ne peut se résoudre par tronçon ou par ville; c'est pourquoi le Député-maire a lancé une réflexion globale avec l'Association des maires des Hauts-de-Seine. Celle-ci a déjà réuni les élus concernés. Elle poursuit son travail en lien avec le préfet de Hauts-de-Seine. Le sujet a aussi été abordé au bureau du Syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine puisque près de la moitié des communes du Syndicat mixte sont concernées.

Comme vous le voyez, nous avons décidé de résoudre ce problème, globalement et ensemble, pour éviter un morcellement des actions.

Nous reviendrons rapidement devant vous pour vous faire part de l'avancée des travaux qui, nous en sommes persuadés permettra enfin de trouver des solutions équilibrées à ce problème qui a trop perduré.

## **M. Baguet**

Merci. C'est un vrai sujet. Je ne voudrais pas être désagréable, mais la Région nous a supprimé une deuxième subvention de 835 000 € pour la plantation des arbres. Nous comptons sur notre nouvelle conseillère régionale, Mme Shan : nous venons de déposer une nouvelle demande de subvention pour 6 M € et espérons que la Région sera un peu plus généreuse.

Car cela fait beaucoup de mal à la Ville de Boulogne-Billancourt, 835 000 € pour les arbres et 4 267 000 € pour l'aménagement des berges.

Avant d'entamer notre séance, je voulais féliciter M. Deniziot pour la naissance de Pierre-Louis le 23 février 2010. Le petit Pierre-Louis et sa maman Aurélie sont en pleine forme. Nous les avons vus pendant la tournée électorale.

M. Sebbag est grand-père depuis ce matin.

*(Applaudissements.)*

Mes chers collègues, comme je l'ai évoqué avec Mme

Vouette et M. Cohen tout à l'heure, M. Fourcade étant retenu au Sénat jusqu'à 21 heures, je voulais vous proposer de modifier l'ordre du jour et d'attendre sa présence pour débattre du budget.

Approbation.

## **1- Mémorial d'Auschwitz-Birkenau - autorisation d'attribution d'une subvention pour la préservation et l'entretien du site.**

### **Rapporteur : M. Papillon**

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, la ville de Boulogne-Billancourt mène une politique active au service du devoir de mémoire.

En lien étroit avec les associations d'anciens combattants et de déportés et les établissements scolaires, nous voulons en particulier permettre aux Boulonnais, notamment aux plus jeunes, de comprendre ce que furent la politique de terreur du régime nazi et l'horreur de la déportation pendant la Seconde guerre mondiale.

Cette année, pour commémorer comme il se doit le 65<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration, plusieurs événements sont ainsi organisés. A cet égard, qu'il me soit permis de remercier Robert Créange, secrétaire général de la fédération nationale des déportés internés résistants et patriotes, car cette programmation lui doit beaucoup.

- le 6 avril à 19h, dans l'auditorium de l'espace Landowski, aura lieu une soirée poésie intitulée "Paroles de déportés" : Plusieurs poèmes de déportés seront lus par des acteurs. L'entrée est libre ;

- le 15 avril, même endroit et même heure, sera diffusé un film, intitulé "Et puis les touristes". L'histoire se passe aujourd'hui à Auschwitz et évoque les enjeux de mémoire ;

- pour le 13 avril, avec Guy Baroli, nous avons préparé un voyage commémoratif au camp de concentration de Mauthausen en Autriche pour les jeunes Boulonnais. Plus de 140 Boulonnais, issus des collèges Bartholdi, Landowski et du Vieux Pont de Sèvres, et des lycées Jacques Prévert, Etienne-Jules Marey et Notre Dame seront présents ;

- enfin, le 25 avril, il y aura la cérémonie officielle en hommage aux déportés, d'abord à la synagogue puis au cimetière Pierre Grenier. A l'issue de celle-ci, une exposition de photographies prêtées par la fondation pour la mémoire de la déportation sera inaugurée dans le rez-de-jardin de l'hôtel de ville.

En cohérence avec cet engagement, à l'initiative de notre Député-maire, je vous propose, dans la présente délibération, de répondre à l'appel international qui a été lancé pour financer l'entretien du camp d'Auschwitz, qui est désormais pour tous un lieu de mémoire.

Situé dans le sud de la Pologne, le camp de concentration d'Auschwitz, ouvert en 1940 par les Allemands qui occupaient le pays et libéré par les alliés le 27 janvier 1945 fut une véritable "ville de la mort".

1,1 million de personnes, dont 90 % de juifs, y furent éliminés en 5 ans, notamment dans les chambres à gaz. Auschwitz est devenu le symbole universel de la barbarie nazie et de l'Holocauste. C'est pourquoi une partie du camp a été laissée en l'état après la guerre comme un témoin de l'ampleur des crimes nazis.

Le camp a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979 et 1 million de personnes s'y rendent chaque année.

Mais le site et aujourd'hui victime du temps et doit être restauré. Les baraquements s'effondrent. Il faut de plus aujourd'hui préserver les objets des victimes qui y sont exposés.

120 millions d'euros sont nécessaires. Or, le gouvernement polonais, qui a la charge de l'entretien du site, ne peut plus faire face seul aux dépenses. Il a donc lancé un appel pour l'aider à trouver cette somme. L'Allemagne a réagi en précisant qu'elle participerait à hauteur de 50 % au financement de cette restauration.

Notre ville ne pouvait pas rester indifférente.

Par cette délibération, elle s'engage à verser 25.000 euros au fonds perpétuel de la Fondation Auschwitz-Birkenau, afin de contribuer à la restauration d'un baraquement.

Comme le rappelle le texte inscrit sur le monument du camp, "Que ce lieu où les nazis ont assassiné un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants, en majorité des Juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement".

Nous avons entendu ce cri et cet avertissement.

C'est pourquoi mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

## **M. Solère**

Je veux me réjouir de cette délibération, et saluer également M. Créange qui œuvre à Boulogne-Billancourt, avec

d'autres, depuis des années à véhiculer chez les plus jeunes des Boulonnais ce devoir de mémoire essentiel.

Je trouve que même en ces temps difficiles sur un plan budgétaire pour toutes les collectivités locales de France, qu'une grande collectivité comme Boulogne-Billancourt s'engage à l'occasion de ce 65ème anniversaire du camp d'Auschwitz, c'est un signal intéressant et c'était pour m'en féliciter au nom de l'ensemble des élus, j'en suis certain.

## **M. Fusina**

Au nom du groupe @lternance, nous soutenons sans réserve cette initiative.

## **M. Baguet**

Merci. D'autres prises de parole ?...

## **Mme Bauche**

Le groupe Unis pour Boulogne se réjouit de cette action de la Ville.

## **M. Baguet**

Nous passons au vote.

## **La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.**

## **2 - Révision des tarifs et redevances applicables à compter du 1er avril 2010.**

### **Rapporteur : Mme Belliard.**

Chaque année, le conseil municipal procède à la révision des montants de diverses redevances d'utilisation du domaine public, ainsi que des tarifs d'exploitation des services ou de certaines prestations à caractère social, culturel, périscolaire et d'enseignement.

Les tarifs proposés dans la présente délibération correspondent à ceux effectivement acquittés par les utilisateurs, ils s'entendent en euros et sont calculés T.T.C. sauf indication contraire. Ils viennent modifier les tarifs votés par délibération du 29 janvier 2009.

D'une manière générale, il est proposé d'appliquer aux tarifs en vigueur une majoration d'environ 2 %.

Pour s'adapter à l'évolution de certaines activités ou prestations offertes, il paraît nécessaire d'instaurer de nouveaux tarifs ou de compléter certaines dispositions (signalés par un \* dans l'annexe à la présente délibération) :

- création de la taxe de dispersion des cendres, fixée à 40 €, consécutive à l'ouverture du nouveau site cinéraire, installé dans le cimetière de l'avenue Pierre-Grenier, ceci conformément



ment à la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

- création d'un tarif pour l'installation d'une plaque de mémoire, d'une durée de 10 ans non renouvelables, fixé à 90 €. Ces tarifs sont comparables à ceux pratiqués dans d'autres communes ;

- création d'une « éco participation » à la collecte sélective, applicable aux commerçants abonnés des marchés d'alimentation, afin de couvrir une partie des frais de gestion des déchets supportés entièrement par la Ville.

A l'instar des tarifs relatifs aux droits de place, cette « éco participation » est calculée au prorata des mètres linéaires d'étalage et fixée à 0,90 € ou 0,30 € le ml par mois, selon la nature du commerce (fruits et légumes : 0,90 € - autres commerces : 0,30 €) ;

- création d'une redevance pour occupation des studios sportifs, situés 20 ter rue des Peupliers, afin d'harmoniser les loyers payés par les occupants, sur la base forfaitaire de 250 €/mois, charges comprises, indexée sur l'indice de référence des loyers (IRL),

- création d'une redevance pour mise à disposition temporaire d'un local à une entreprise de construction ou à un promoteur immobilier, à raison de 500 €/m<sup>2</sup>/ an TTC ;

- création de tarifs de location des espaces de la bibliothèque Marmottan afin de pouvoir proposer, notamment aux entreprises, d'occuper ces espaces pour l'organisation de soirées de prestige ou pour des rencontres professionnelles, à l'instar des autres musées de la Ville (jusqu'à présent, seul l'auditorium de 100 places de la bibliothèque Marmottan était proposé à la location pour des conférences) ;

- en matière de voirie : majoration de la redevance pour occupation du domaine public aux abords des chantiers - ou contribution pour dégradation des voies - de 50 % au delà d'une année (à compter de la date anniversaire du début de l'occupation).

Enfin, concernant les bibliothèques municipales, il est proposé d'instaurer l'accès gratuit à Internet pour permettre la consultation par tous, comme dans la plupart des bibliothèques.

En annexe à la présente délibération, sont présentés les produits des services du domaine et les revenus des immeubles (section I), puis les redevances et recettes d'utilisation du domaine (section II) et enfin les prestations de service (section III). Les nouveaux tarifs proposés sont intégrés dans les rubriques correspondantes (\*).

Au vu de cet exposé, il vous est proposé d'approuver les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

## **M. Baguet**

Merci.

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris par au vote.

A des questions du groupe @lternance sur les studios sportifs, il a été répondu que la Ville en possède 10, dont 4 sont effectivement occupés aujourd'hui par des sportifs de haut niveau. Il s'agit de studios meublés, équipés d'une petite cuisine et d'un canapé.

Par ailleurs, le terme "soirée de prestige" à la bibliothèque Marmottan a été précisé : il s'agit en fait d'événementiel d'entreprise.

Le groupe @lternance pense que le tarif de location du Skate Park n'a plus lieu d'être, le terrain n'existant plus.

Enfin, il souhaiterait connaître le nombre de personnes âgées figurant sur les deux dernières tranches de revenu utilisant le service des repas servis à domicile.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt demande que le suivi des demandes de location de salle soit amélioré dans les cas d'accord comme de refus.

Il a par ailleurs longuement donné son point de vue sur les terrasses qu'il considère comme une nuisance encombrant les trottoirs, gênant le passage des piétons et notamment des handicapés, et empiétant sur des places de stationnement déjà rares, sans compter que c'est moins rentable pour la ville. Il aimerait connaître le mode d'attribution pour ces terrasses.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.**

En commission, le groupe @lternance a jugé certaines taxes trop faibles, des discussions ont notamment eu lieu sur les redevances concernant les deux-roues et les bâches publicitaires. L'écart de redevance entre un deux-roues garé sur un trottoir et un sur la voirie s'explique par la perte de recette liée à la suppression de places de parking payantes.

Concernant les bâches publicitaires, celle apposée au carrefour des Anciens Combattants s'inscrivait dans le cadre de la loi Malraux. L'autorisation a été donnée par l'architecte des Bâtiments de France et la Ville n'a perçu aucune recette.

Le groupe @lternance a proposé deux amendements : une augmentation de la redevance par an et par mètre carré pour le stationnement des deux-roues sur le trottoir et les rôtissoires. Une multiplication par deux, passant ainsi de 16,30 € à 32,60 €/an/m<sup>2</sup> pour les bâches publicitaires.

Il y a aussi eu des précisions apportées sur les studios sportifs.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

## M. Baguet

Un certain nombre de questions ont été évoquées.

Les occupants actuels des studios sportifs ne seront pas pénalisés. Nous voulons simplement harmoniser le tarif de location, avec un prix du mètre carré PLS, à 10 €. Les studios font 25 m<sup>2</sup>, soit 250 € qui s'appliqueront aux nouveaux occupants. Les occupants actuels bénéficient d'un tarif sans délimitation, allant entre 120 et 250 €.

Concernant les personnes âgées, les personnes des deux plus grosses tranches sont au nombre de 22 pour la tranche comprise entre 1 991 € de revenus à 2 600 € par couple, et au nombre de 100 pour les revenus supérieurs à 2 600 euros par couple.

Une question a également été posée sur les tarifs publicitaires. Ils ont été augmentés en 2008 de 1,1 %, hors page de couverture, et l'évolution de la pagination annuelle est passée en 2007 de 139 pages à 129 pages en 2008, à 106 pages en 2009, soit une chute régulière liée à la crise économique. Pour les trois premiers mois de l'année, nous avons eu 33,5 pages de pub, soit une moyenne de 11,7 pages par numéro, alors que nous étions à 13,9 il y a 3 ans.

## M. Fusina

M. le Maire, je remercie les services pour ce document qui est complet. Nous avons une vision exhaustive de l'ensemble des tarifs pratiqués sur la Ville. En revanche, ce que vous nous proposez ne nous satisfait pas, notamment, on y revient, concernant les bâches publicitaires temporaires. On estime que le tarif indiqué est insuffisant. 16,30 €, ce n'est pas satisfaisant et on propose de le multiplier par deux et de l'établir à 32,60 €.

De même, pour les deux-roues motorisés sur trottoir, il est proposé un tarif de 40,30 € au m<sup>2</sup> par an ; ce n'est pas satisfaisant. Je signale que de nombreux Boulonnais se plaignent de la prolifération de scooters garés anarchiquement sur les trottoirs. C'est la raison pour laquelle nous proposons de multiplier ce tarif par deux à 80,60 €.

Idem pour les terrasses ouvertes sur le trottoir sans dispositif de fermeture et terrasses ouvertes sur trottoir avec un dispositif de fermeture saisonnière. Nous estimons que les tarifs ne sont pas assez élevés et nous proposons de les multiplier par deux. Tout ce qui est 43,85 € de passer à 86,70 € pour les terrasses ouvertes sur trottoir et pour celles avec un dispositif de fermeture saisonnière, passer à 160,2 €.

Je reviens sur les bâches publicitaires temporaires. Nous

tenons à ce que ce prix soit multiplié par deux, car nous ne voulons pas de nouveau assister à une prolifération de bâches publicitaires dans notre Ville, comme par le passé. C'est la raison pour laquelle nous proposons ces amendements.

## M. Baguet

Pour les deux-roues sur les trottoirs, vous proposez de doubler le tarif de 40,30 € à 80,60 € ?

## M. Fusina

Tout à fait.

## M. Baguet

Cela fait peut-être beaucoup. Le calcul avait été fait et je parle sous le contrôle de M. Gardillou, en fonction du prix de revient d'une place de stationnement payante en zone rouge par an qui rapporte environ 3 400 €. Nous avons divisé 3 400 € par 10 m<sup>2</sup> et arrivons à 346,80 €. C'est vrai qu'il vaut mieux avoir les scooters garés sur la chaussée que sur le trottoir. Si nous pratiquons un prix moins cher sur les trottoirs, les commerçants vont avoir tendance à utiliser les trottoirs plutôt que la chaussée. Je suis d'accord pour une harmonisation. Si nous voulons moins de scooters sur les trottoirs, le tarif doit être au moins supérieur c'est-à-dire 350 euros par m<sup>2</sup> par an pour être au-dessus des 346,80 €.

## M. Fusina

Vous harmonisez.

## M. Baguet

Cela fera 3 500 € pour l'année. Si le magasin de scooters prend 10 m<sup>2</sup>, c'est 3 500 €.

## M. Tellini

Est-ce le bon moment ? Les entreprises souffrent.

## M. Baguet.

Il faut que l'on fasse quelque chose, c'est d'accord. En plus, avec les pertes d'huile, le goudron est attaqué ce qui suscite beaucoup de mécontentement dans certains quartiers de Boulogne-Billancourt. Il vaut mieux inciter les commerçants à mettre les scooters sur la chaussée.

## Mme Bauche

C'est vraiment de difficile à vivre, d'autant plus que dans ces boutiques, les clients viennent en scooter. Vous pouvez multiplier par deux la surface d'exposition plus les clients, et à la fin, on ne passe plus. C'est effectivement intéressant de rendre un peu moins attractive cette augmentation de leur surface de vente sur nos trottoirs.

Un autre point : je me félicite que vous ayez rapporté les coûts d'attribution de ces surfaces à ce que nous rapporte un parc-mètre, mais par exemple, dans les terrasses couvertes situées sur l'emprise de la chaussée, sur les voies de première catégorie, c'est-à-dire les zones rouges, c'est au même prix (340 € le m<sup>2</sup>) que sur les voies de seconde catégorie. De la même manière, dans une voie de première catégorie, la terrasse de restaurant rencontre également plus de clients que dans une voie de seconde catégorie. Il y aurait donc bien des raisons de moduler un peu ces surfaces.

D'une certaine manière, nous sommes heureux que l'on fasse payer l'usager plus que le contribuable. Il faut tout de même noter que ces tarifs marquent une augmentation un peu supérieure à l'inflation, mais je pense que l'on aurait besoin de les retravailler un peu pour qu'ils soient de plus en plus pédagogiques pour les habitants.

## **M. Solère**

Je suis assez d'accord avec la proposition faite par M. Fusina, sous réserve d'affinage. C'est envoyer le signal que les trottoirs de Boulogne-Billancourt ne doivent pas servir à stocker en masse des scooters, et il y a beaucoup de quartiers à Boulogne-Billancourt qui deviennent de moins en moins praticables. Une augmentation de tarifs qui serait dissuasive pour les magasins qui laissent trop de scooters, me paraît tout à fait favorable.

## **M. Tellini**

Vous imaginez bien que je ne veux pas vous enquiquiner pour le plaisir, mais a-t-on une proposition à faire aux gens ? Je rappelle que je dirige une entreprise de transport. J'utilise également des deux-roues, une trentaine, qui sont régulièrement garés sur le trottoir, dans l'emplacement que nous louons. Qu'est-ce que vous me proposez ? Vous voulez me dissuader de les mettre sur le trottoir, mais je ne peux pas les mettre sur la chaussée.

On est tous d'accord avec M. Fusina, qui veut multiplier par deux, sans avoir réfléchi, mais y a-t-il en face une proposition ? On va se garer où ? Je rappelle que l'un de ces magasins que vous pointez du doigt fait l'entretien des scooters de la Ville et qu'il est tout à fait régulier de voir ces mêmes scooters de la police municipale garés sur les trottoirs, comme les scooters des autres. Où allons-nous les mettre ?

## **M. Baguet**

Cela concerne non pas le stationnement occasionnel mais le stationnement continu. Nous devons être cohérents. A partir du moment où la possibilité de disposer de places de stationnement sur la chaussée est offerte, il faut effectivement que le stationnement continu sur le trottoir soit légèrement plus cher, sinon le commerçant qui a le choix entre la chaussée et le trottoir, choisira le tarif le moins élevé, celui du trottoir.

Pour des sociétés comme la vôtre ou de réparation de scooters, il faut trouver des solutions sur la chaussée. L'idée de reconquérir l'espace public nous est chère. Aujourd'hui, nous réussissons moyennement, il faut être honnête. C'est un sujet que nous devons encore travailler, comme les terrasses de restaurant. Nous avons expérimenté des terrasses de restaurant sur les chaussées : sur les 12 qui ont bénéficié de cette dérogation, certaines l'avaient déjà eue avant notre élection à la mairie, 8 n'ont pas payé à ce jour. Je leur ai envoyé un courrier pour leur dire que s'ils ne payaient pas dans le mois qui venait, nous retirions leurs autorisations. Ils ne peuvent pas bénéficier de cette possibilité sans payer la redevance publique.

Nous sommes à 346 sur la chaussée, il faut être à 350 sur le trottoir, mais pas plus. Cela concerne une dizaine d'entreprises avec les quelles nous allons négocier pour trouver des solutions.

Je vous propose 350 euros pour les deux-roues, que ce soit dans une rue principale ou secondaire, car la nuisance est même encore un peu plus forte dans les rues secondaires.

Pour les bâches publicitaires, nous n'en avons pas beaucoup, nous pouvons passer à 32,60 euros.

La troisième proposition porte sur les terrasses : au lieu de 43,85 € je propose de passer à 86,70 € pour les terrasses ouvertes sur trottoir sans dispositif de fermeture saisonnière.

## **M. Fusina**

C'est tout à fait raisonnable, c'est au mètre carré par an.

## **M. Baguet**

Cela fait peut-être un peu beaucoup.

## **M. Tisseyre.**

Ils ont déjà eu la TVA comme cadeau.

## **M. Tellini**

Est-on conscient du paysage économique dans lequel on est en ce moment ? C'est invraisemblable !

## **M. Baguet**

Le sujet est un peu particulier pour les terrasses. Nous pouvons repasser une délibération au Conseil. Nous n'avons qu'à valider tout le reste. Validons les bâches sur la proposition faite et regardons les conséquences.

Cela concerne les bâches publicitaires comme il y en a eu une sur le rond-point Rhin et Danube. Mais il vaut mieux avoir une bâche plutôt qu'un échafaudage. Ne soyons pas trop excessif.

Nous restons à 350 € pour les deux-roues, et nous constituons un groupe de travail pour les bâches publicitaires et les terrasses.

M. Tellini, je vous invite à participer avec M. Fusina, sous l'autorité de M. Gardillou, sans oublier M. Coquebert de Neuville qui est l'interlocuteur des commerçants dans cette ville, qui vont peut-être lui faire des remarques. nous ne pouvons pas bloquer l'ensemble des tarifs. Nous mettons ces deux-là de côté. Nous approuvons aujourd'hui les tarifs proposés et on les modifiera. Il faut bien qu'il y ait des tarifs. Je parle des tarifs concernant les bâches et les terrasses, nous maintenons la proposition dans la délibération, mais nous nous engageons à revenir dessus après étude en groupe de travail.

La seule chose que l'on change aujourd'hui, ce sont les scooters, par rapport à la délibération proposée et je souscris aux propositions de M. Fusina et de Mme Bauche de rendre notre tarif cohérent entre le trottoir et la chaussée. Après, nous verrons.

Ce sont de petites sommes, globalement, mais Mme Bauche parlait du rapport usager/ contribuable, ce sont tout de même des participations légitimes des usagers et cela représente près de 3 M € de recettes pour la ville. Ce n'est pas négligeable sur un plan général.

## Mme Vouette

M. le Maire, une explication de vote : comme vous acceptez l'amendement sur les scooters et que vous vous engagez à retravailler les deux autres tarifs, nous voterons cette délibération.

## M. Baguet

Merci.

Vote en tenant compte des modifications proposées :

## La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

### 3 - Personnel communal. mesures diverses.

#### Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues,

La présente délibération comporte 7 points :

#### 1 - L'actualisation du tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs de la collectivité est par nature fluctuant car il est lié aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux.

17 transformations de postes vous sont aujourd'hui proposées résultant de la réussite aux concours de la fonction publique territoriale, des besoins des services suite à des vacances de postes ou de l'évolution des missions, ainsi que la transformation d'un poste à temps complet en un poste à temps non complet. (Annexe 1)

#### 2 - Recrutement d'agents requérant des compétences particulières

Compte tenu des spécificités des emplois concernés, il vous est demandé d'autoriser le maire à recruter sur l'emploi suivant dans le cadre des dispositions de l'article 3, aliéna 5 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 :

- Un/une coordinateur (trice) animation-jeunesse

Sous l'autorité du directeur de l'Education et de la Jeunesse, l'agent se verra confier la responsabilité de la conduite des politiques sectorielles en ce domaine; de l'offre éducative et d'animation dans le champ extra scolaire; de la coordination de groupes de travail inter services correspondant aux compétences de la direction : projet éducatif global des centres de loisirs et des programmes de séjours, mise à plat du temps de travail des animateurs.

Il participera au développement des relations avec les différents partenaires institutionnels et associatifs. Il assurera la coordination du service animation et du service jeunesse. Une expérience avérée dans le domaine de l'animation est requise.

La rémunération de l'intéressé sera définie par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

#### 3. Prise en charge de frais de déménagement

Deux déménagements de logements de fonction concédés sont intervenus d'une part, à la demande de l'administration pour le directeur général des services et d'autre part, suite à la résiliation du bail par le propriétaire pour le directeur de la logistique coordinateur technique dans le cadre du plan sécurité. Les frais afférents sont pris en charge par la Ville dans le cadre soit d'un remboursement à l'agent, soit d'un règlement à la société de déménagement, sur la base d'une facture.

Il est également soumis à votre approbation le principe du remboursement des frais de déménagement à venir d'agents logés par la Ville pour nécessité absolue ou utilité simple et résultant d'une décision de l'administration ou du bailleur.

#### 4. Versement de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs

Selon les dispositions du Code de l'Education, les instituteurs ont droit à un logement ou, à défaut, à une indemnité représentative de logement. La présente délibération porte sur la revalorisation pour l'exercice 2009 de cette indemnité, qui est donc versée aux instituteurs non logés et qui n'ont pas encore intégré le corps des professeurs des écoles, soit 11 personnes.

La charge obligatoire que représente pour la commune le logement des instituteurs ou, à défaut, le versement d'une indemnité représentative, est compensée par la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI) qui se compose de deux parts :

- Les crédits de la première part sont attribués directement aux communes en fonction du nombre de logements effectivement occupés par des instituteurs ayant droit. Le montant unitaire national de cette dotation pour les institu-

teurs logés a été fixé à 2 779 € pour l'année 2009 par le Comité des Finances locales du 1er octobre dernier et elle concerne 19 instituteurs logés pour l'année 2009. La DSI perçue par la ville au titre de l'année 2009 a donc été de 52 801 €.

- Les crédits de la deuxième part sont attribués au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui verse directement à l'instituteur ayant droit à l'indemnité représentative de logement. Le montant de cette indemnité est proposé chaque année, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, par arrêté préfectoral et soumis à l'approbation du conseil municipal. Conformément au décret du 3 janvier 2006, la Ville majore ce montant de 25% pour les instituteurs mariés ou pacsés, avec ou sans enfant à charge, et pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés, avec enfant à charge. L'instituteur divorcé ou séparé, au domicile duquel la résidence d'au moins un enfant est fixée en alternance, bénéficie également de cette majoration. Cette disposition s'applique aux deux parents s'ils sont tous les deux instituteurs.

Par lettre circulaire du 1<sup>er</sup> février 2010, le Préfet des Hauts-de-Seine propose de maintenir le montant de l'indemnité représentative de logement pour 2009 à 2 598 € par an, soit 216,50 € par mois. Il vous est proposé de donner un avis favorable à cette décision.

Le budget relatif au complément communal connaît une baisse régulière du fait de la création du statut de professeur des écoles (qui dispose d'un régime indemnitaire spécifique) et de l'intégration progressive des instituteurs dans ce corps. Ainsi les sommes versées à ce titre se sont élevées à environ 5 000 € pour l'exercice 2009, pour 11 instituteurs non logés.

5 - Soutien apporté par la Ville à un sportif appartenant au personnel communal :

L'engagement de la Ville en faveur du sport amateur et du sport de loisirs est connu et apprécié de tous les sportifs boulonnais. Mais, en marge de cette promotion du sport grand public, un soutien ponctuel peut être apporté à des sportifs boulonnais qui s'illustrent dans des compétitions nationales ou internationales, avant tout en raison de la valeur de l'exemple qu'ils donnent.

Ainsi, la Ville avait-t-elle soutenu lors des Olympiades en 2002 et des sélections au championnat du monde en 2006, dans le cadre de conventions approuvées par le conseil municipal, un agent communal, pilote de tandem au sein de l'équipe de France de cyclisme handisport. Monsieur Jean-Louis B... souhaite bénéficier à nouveau du soutien de la Ville, son objectif étant une sélection aux jeux paralympiques de Londres du 29 août au 9 septembre 2012, avec son partenaire mal voyant.

Le cyclisme fait partie des vingt catégories sportives qui seront présentes aux Jeux de 2012 : le tir à l'arc, l'athlétisme, la boccia, les sports équestres, le football à cinq, le football à sept, la goal-ball, le judo, la force athlétique, l'aviron, la voile, la natation, le tennis de table, le volleyball, le basketball, l'es-

crime, le rugby et le tennis.

Au delà de la prise en compte du palmarès sportif particulièrement brillant de cet agent municipal, médaillé Olympique en 1996 avec son co-équipier de l'époque et vainqueur de plusieurs compétitions nationales, il paraît important d'encourager toute action dans l'accompagnement de sportifs handicapés. Aussi, il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite afin que Monsieur B... puisse consacrer plus de temps à son entraînement avec son co-équipier, la Ville s'engageant à soutenir ce sportif en allégeant ses contraintes horaires et en autorisant des absences sur un volume horaire prévu dans la convention, l'ACBB de son côté facilitera les conditions de cet entraînement.

Cette convention serait renouvelable par tacite reconduction et prendrait fin au terme des jeux paralympiques de 2012.

6/ Créances détenues par la Ville de Boulogne-Billancourt sur des agents communaux :

Eu égard à la situation financière de l'agent, à son invalidité, à la nature des créances en jeu et aux rapports sociaux la concernant, il vous est proposé de répondre favorablement à sa demande de soutien en prononçant pour l'agent, Madame O..., la remise gracieuse de sa créance d'un montant de 1 962,43 € portant sur la retenue d'un trop perçu sur traitement pour cause de longue maladie.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**M. Baguet.**

Merci.

**Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

**Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

**Mme Vouette**

M. le Maire, pour les raisons habituelles, nous demandons un vote par division, nous votons la délibération, excepté l'article 2.

**M. Baguet**

Le recrutement du coordinateur ou de la coordinatrice animation jeunesse.



Une question avait été posée en commission des finances par M. Vincent ou M. Fourcade sur les effectifs sur de la Ville quand nous additionnons les effectifs passés dans les communautés d'agglomération, CAVDS et GPSO avec ceux de la ville de Boulogne-Billancourt, depuis 2001 et en 2002, les effectifs sont stables. Nous sommes autour de 2 577 au total sur les deux années. C'est la même chose en 2003. En 2004, année de la création de la communauté d'agglomération, nous avons 203 agents à la CAVDS, 2 348 à la ville, soit 2 551. Les chiffres se sont ensuite stabilisés, 2 529, 2 522, 2 513, 2 525 en 2008. 2 495 en 2009. En 2010, avec les 30 postes d'animateurs, nous en sommes à 2 508. Depuis la création de la communauté d'agglomération, nous avons perdu au total 50 emplois.

Je vous passerai le tableau. Nous avons le détail des effectifs, année après année.

Le groupe @lternance vote contre l'article 2

Les articles 1, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés à l'unanimité

## La délibération n° 3 est adoptée.

### **6 - Zac Seguin – Rives-de-Seine - régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements dans les secteurs trapèze est, et îlots V, Y et M - autorisation donnée au maire pour signer les conventions.**

#### **Rapporteur : Mme Dubost.**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Seguin Rives-de-Seine, certains terrains ne sont pas cédés directement aux constructeurs par l'aménageur de la zone, la SAEM Val de Seine. Le dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme prévoit dans ce cas, et préalablement à toute vente, une convention de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC avec la collectivité qui a initié l'opération d'aménagement.

A cet effet une convention de participation des constructeurs au titre du Trapèze, fixée à 258 € indexés par mètre carré de SHON à construire a été approuvée par délibération du 17 novembre 2005.

Aujourd'hui, le décret n° 2006- 555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction est venu amender les modalités de calcul de la SHON, entraînant une légère baisse de la constructibilité sur la ZAC.

En conséquence, il convient d'augmenter proportionnellement la participation au coût des équipements publics de la ZAC, telle que prévue à l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, due par les constructeurs de logements sur le Trapèze Est pour la porter de 258 € à 266 € indexés par mètre carré de SHON constructible. La participation des constructeurs de bureaux

et d'activité demeure inchangée à 258 € indexé par mètre carré de SHON construite.

Cette participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC sera due au jour de l'acquisition des terrains du Trapèze Est par les promoteurs.

Par ailleurs, compte tenu d'un calendrier de réalisation plus lointain, la participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC au titre des îlots épars non encore aménagés V nord, Y et M n'avait pas fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. Le montant de cette participation est aujourd'hui fixé à 187 €, indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction valeur 2ème trimestre 2003, soit 1202, par mètre carré de SHON à construire. Cette participation sera due à l'obtention du permis de construire de l'opération concernée, purgé du recours des tiers et des délais de retrait administratif.

En application de l'article 8 quater de la convention publique d'aménagement conclue avec la SAEM Val de Seine Aménagement, la participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC sera versée directement à la SAEM aux comptes de l'opération d'aménagement qui la percevra au nom et pour le compte de la Ville.

Il est rappelé que par délibération n°1 du 28 mars 2008, le conseil municipal a, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet de participation des constructeurs au titre du trapèze Est ainsi que le projet de participation des constructeurs au titre des îlots V Nord, Y et M joints en annexe.

#### **M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux**

Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ont souhaité avoir des précisions. Le groupe @lternance s'est fait confirmer que les îlots concernés concernent majoritairement des bureaux pour la taxe, le taux de 187 €.

Suite à l'interrogation d'Unis pour Boulogne-Billancourt concernant ce taux, le trouvant faible, il est indiqué que ce taux est corrélé aux équipements et calculé sur cette base.

La commission a donné un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Suite aux questions du groupe d'Unis pour Boulogne-Billancourt, il a été démontré que ces modifications n'ont aucun impact sur le CRACL. En effet, concernant les îlots épars, rien n'avait été voté jusqu'à présent. Pour le trapèze, après négociation, les promoteurs ont accepté d'augmenter leur participation afin que l'enveloppe financière globale reste identique, alors même que le nombre de mètres carrés SHON diminue du fait de la législation sur l'accessibilité.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **M. Baguet**

Des demandes de parole ?

## **M. Vincent**

Je confirme les propos tenus en commission. Nous vous avons interrogés sur le sens de cette renégociation et vous avez clairement expliqué qu'il n'y avait aucun impact financier négatif, puisque c'était une compensation presque à l'euro l'euro que vous avez obtenue.

Quant au deuxième point concernant les participations qui n'avaient pas encore été déterminées à l'origine du projet, elles ont été fixées à un niveau correspondant à l'origine. Il n'y a aucun problème. Nous voterons cette délibération.

## **Mme Vouette**

M. le Maire, nous ne sommes pas associés aux travaux de la SAEM pour voir exactement comment se passe le financement de l'aménagement des terrains Renault. Nous n'avons pas de moyen de contrôle à ce sujet et nous ne voterons donc pas cette délibération.

## **M. Baguet**

Nous avons même une bonne nouvelle : avec l'augmentation prévue des indices, nous devrions, dans le cadre de l'aménagement des îlots Y et M, obtenir une recette supplémentaire de 1 M € au passage.

Le groupe @lternance s'abstient.

## **La délibération n°6 est adoptée.**

## **7 - Zac Seguin - Rives de Seine - cession de la parcelle de la pointe aval de l'île Seguin - affectation d'une quote-part de la participation due à la SAEM au titre des articles I 300-4 et I 300-5 du code de l'urbanisme.**

**Rapporteur : Mme Dubost.**

La ville de Boulogne-Billancourt donne un nouvel élan à l'île Seguin et centre la programmation de l'île sur la thématique culturelle en s'appuyant sur la dynamique du projet du Grand Paris engagé par le Président de la République et de la Vallée de la Culture porté par le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Ainsi, le Département a proposé à la ville de Boulogne Billancourt et à la SAEM Val de Seine Aménagement, dès le 2ème semestre 2008, d'assurer le financement et la réalisation d'un grand équipement musical adapté aux besoins de sa politique culturelle dans les domaines de la musique et du spectacle vivant.

Le programme proposé est constitué d'un ensemble musical intégré tel qu'il en existe quelques rares exemples en Europe, à Berlin, Hambourg (en construction), Valence (en Espagne) et Londres, comprenant notamment une salle de concert de 700 à 1 000 places, d'une très grande qualité acoustique et réservée à la musique non amplifiée ; une deuxième salle de concert, d'une capacité de 3 à 5 000 places, modulable, réservée à la musique amplifiée ; deux plateaux et plusieurs studios de répétition, des espaces de restauration et de commerces à vocation culturelle ainsi qu'une galerie-forum. Cet ensemble pourra en outre accueillir le Conservatoire National de Région de Boulogne-Billancourt et la Maîtrise des Hauts-de-Seine. Il développerait une superficie de 32 000 m<sup>2</sup> SHON.

Compte tenu de la qualité de l'équipement envisagé qui constituera le fer de lance de la programmation du site, la ville de Boulogne-Billancourt a demandé à la SAEM Val-de-Seine Aménagement, en application de la Convention Publique d'Aménagement, de céder la parcelle de la pointe aval de l'île Seguin au prix d'un euro, sous la condition résolutoire de la réalisation effective du Grand équipement musical et du respect d'un calendrier prévu à l'acte; ce que la SAEM Val-de-Seine Aménagement a accepté lors de son Conseil d'administration du 9 juillet 2009.

Lors de son assemblée plénière du 23 octobre 2009, le Département a décidé la réalisation de cet ensemble musical intégré et approuvé l'acquisition à l'euro symbolique du foncier nécessaire à sa réalisation.

Le CRACL N°5 qui a été soumis à votre approbation lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 intégrait cette cession de la pointe aval à l'euro symbolique.

Lors de sa commission permanente du 18 janvier 2010, le Département a décidé du recours à la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la mise en dévolution des prestations d'assistance à personne publique (APP) pour la réalisation d'un équipement musical sur l'île Seguin.

Aujourd'hui, il vous est proposé de délibérer sur une modalité technique relative à cette cession.

En effet, afin de consolider le dispositif juridique et fiscal de cette cession, il convient que la ville de Boulogne Billancourt demande à la SAEM Val de Seine Aménagement

d'affecter comptablement à cette cession, une quote-part de la participation que la Ville verse à la SAEM. Cette quote-part correspondant au montant de la valorisation par France Domaine en date du 25 juin 2009, du foncier cédé. Ce dispositif ne modifie en rien le montant de la participation versée par la ville de Boulogne-Billancourt à la SAEM Val de Seine Aménagement, ni le programme des équipements que la SAEM doit réaliser.

Au regard de ces éléments, il est proposé donc d'approuver l'affectation d'une quote-part de la participation due à la SAEM au titre de la réalisation des équipements de la ZAC Seguin Rives de Seine à concurrence de la valorisation par France Domaine du foncier cédé, en contrepartie de la cession de la pointe aval de l'île Seguin par la SAEM au Département au prix de un euro.

## **M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux**

Pas d'observation, avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme Vouette.**

M. le Maire, ce n'est pas la première fois que l'on discute de ce sujet. Nous n'avons pas changé d'avis. Nous ne sommes pas d'accord sur le fait de céder ce terrain pour 1 euro symbolique alors qu'il a coûté un peu plus de 6 M € aux Boulonnais. Nous voterons contre.

## **M. Vincent**

Concernant le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, nous relevons que ce chiffre de 6,3 millions est en fait le chiffre correspondant à la valorisation de l'actif remis gracieusement au Département. Pour une question de principe, c'est quelque chose qui ne nous paraît pas satisfaisant et nous ne prendrons pas part au vote.

## **M. Baguet**

Je mets aux voix, en rappelant que cela ne change rien dans les équilibres économiques, notamment en ce qui concerne les participations de la ville à la SAEM :

Le groupe @lternance vote contre

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote.

## **La délibération n°7 est adoptée.**

## **8 - Zac Seguin - Rives de Seine - réalisation et exploitation des réseaux de chauffage urbain et climatisation - avenant n°2 à la délégation de service public.**

### **Rapporteur : Mme Bruneau.**

Mes chers collègues,

Le 17 mars 2005, le conseil municipal a décidé d'engager la réalisation et l'exploitation de réseaux de chauffage urbain et de climatisation destinés à desservir les futures constructions de la ZAC Seguin Rives de Seine. Par délibération du 30 mars 2006, la délégation de service public correspondante a été approuvée.

Le contrat de concession a été conclu avec la société IDEX Energies en qualité de concessionnaire chargé de la construction et de l'exploitation des réseaux de chaleur et de climatisation sur la ZAC Seguin Rives de Seine. La convention de délégation a été rendue exécutoire le 10 mai 2006, date de sa notification. La durée de la délégation est fixée à 24 ans et 3 mois.

Le 7 février 2008, le conseil municipal a validé l'avenant n°1. Il avait principalement pour objet la prise en compte de l'implantation de la centrale de production frigorifique dans la culée rive droite du Pont de Sèvres.

L'équipe municipale a souhaité, conformément aux propositions de loi dite « Grenelle II », faire le point sur les aspects environnementaux de notre réseau de chaud et de froid prévus sur la ZAC Seguin Rives de Seine, en ce qui concerne la part énergies renouvelables du dispositif.

En particulier, elle a souhaité prendre connaissance des évolutions techniques pouvant être envisagées pour obtenir un bouquet énergétique bénéficiant d'une plus grande part d'énergies renouvelables. Pour cela, dès la conclusion de la convention initiale, il avait été convenu de la possibilité du recours à diverses sources d'énergie, et en particulier à « toute énergie renouvelable » (article 16 de la DSP). C'est dans ce cadre que le principe du recours accru aux énergies non fossiles a été étudié, afin d'atteindre au minimum 60 % d'énergies renouvelables sur le bouquet global.

La réponse technique proposée par IDEX, et validée par les services de la Ville se traduit par la mise en œuvre d'un système de production thermodynamique permettant la valorisation dans le réseau de chaleur de la récupération de l'énergie fatale issue de la production de froid et des ressources géothermiques locales. Ce système permet de produire simultanément de l'eau glacée (4,5°C à usage de climatisation) et de l'eau chaude (80°C pour le chauffage). Au plan technique, l'innovation du programme consiste à coupler ces équipements de production à des puits de géothermie de faible profondeur permettant de stocker de la chaleur en été et de la déstocker en hiver.

A l'échelle du programme de la ZAC, cette solution combinée Chaud/Froid couplée à la géothermie superficielle serait unique en France et en Europe.

L'avenant n°2 a donc pour objet de prendre acte de nouvelles dispositions contractuelles :

- du principe du recours à la géothermie, dans la continuité du contrat d'origine qui prévoit la possibilité d'utiliser "toute source d'énergie renouvelable" pour exécuter la délégation de service public (article 16 du contrat),

- de ce que le délégataire exécute le contrat à ses risques et fait son affaire du financement de l'investissement, d'environ 20 M € supplémentaires par rapport à la convention initiale, par le biais de subventions et du crédit-bail,

- de la possibilité pour le délégataire de bénéficier des subventions du fonds chaleur (ADEME et Région Ile-de-France) qui sont estimées à 11,318 millions d'euros, pour financer le projet,

- Le projet étant éligible à une baisse de TVA, du fait du recours à une énergie renouvelable, l'avenant prend acte de la perception par IDEX des recettes sur l'économie de TVA, et donc de l'évolution des tarifs H.T. mais du maintien du tarif T.T.C. pour l'utilisateur,

- Du fait que le délégataire garantit l'amortissement de l'investissement nouveau par le biais de la couverture de la soule au travers du fonds de modernisation. Les bénéfices éventuels du contrat sont partagés avec le délégant lequel se voit reverser l'excédent du fonds de modernisation en fin de contrat,

- De la mise en service des installations de géothermie prévue au plus tard au 31 décembre 2012 ; la durée du contrat n'étant pas modifiée,

- Enfin, de l'obligation de certification des comptes à la charge du délégataire.

Les clauses de l'avenant concourent ainsi à maintenir l'équilibre économique et financier du contrat initial. Ni l'objet, ni les éléments principaux du contrat d'origine ne sont modifiés.

Le mardi 16 février 2010, la Commission de l'article L 1411-6 du code général des collectivités territoriales a émis un avis favorable au projet d'avenant n°2, dans la mesure où il est conforme à l'objet de la délégation de service public, et qu'il se situe dans la continuité de l'article 16.

En complément au projet d'avenant qui vous est soumis, les annexes 2, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 17, 19 au contrat sont modifiées, et les annexes 20 et 21 créées.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de service public de délégation de la production, du transport et de la distribution de la chaleur et du froid dans la ZAC Seguin-Rives de Seine avec la Société IDEX SEGUIN RIVES DE SEINE ENERGIES, correspondant et joint au dossier qui vous a été transmis.

**M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux**

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a affirmé son accord sur le principe, mais également la crainte que la ville prenne des risques, en privilégiant des techniques jugées peut-être un peu trop avant-gardistes. Il a été répondu que celles-ci avaient déjà été mises en œuvre, notamment à Oslo.

La commission a donné un avis favorable, @lternance GaucheVerts et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

**Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

L'aspect unique de ce projet par son ampleur a été souligné.

**Mme Vouette**

Le groupe @lternance se félicite au contraire que la ville ose enfin tenter de nouvelles technologies avant-gardistes concourant au développement durable de la ville. Nous voterons cette délibération.

**M. Vincent**

Même chose. Vous nous avez détaillé l'opération et donné quelques éléments sur la technologie de la géothermie, qui nous ont beaucoup intéressés. Effectivement, nous considérons que c'est une opération très intéressante, d'autant plus que le coût est pris en charge par un certain nombre de financements externes et qu'il n'y a pas de surcoût pour la ville. C'est une vitrine pour la ville et l'entreprise IDEX est une entreprise boulonnaise. Nous voterons cette délibération.

**M. Baguet**

Vous avez raison de souligner que c'est une entreprise performante et boulonnaise.

**Mme Bruneau**

M. le Maire, je vous demande l'autorisation de céder la parole à M. Graffin, puisque nous entrons prochainement dans la semaine du développement durable et que dans le cadre de l'Agenda 21, la biodiversité est à l'honneur pour cette semaine et M. Graffin l'a fortement défendue.

**M. Baguet**

Nous votons, et la parole sera à M. Graffin.

**La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.**



## M. Graffin

Mes chers collègues,  
comme vous le savez, notre ville s'est engagée dans un programme en faveur de la biodiversité en mettant en place une gestion plus économique des espaces verts et des actions d'éducation à l'environnement avec la LPO pour lequel Boulogne a gagné un prix.

2010 est l'année mondiale pour la biodiversité, dont la communauté scientifique estime qu'elle vit une crise comparable à celle du climat. Cette situation est pourtant méconnue. Il est donc indispensable de fournir un effort important pour la sensibilisation du public.

Notre équipe municipale a donc voulu organiser un événement marquant pour les Boulonnais.

C'est ainsi que se déroulera samedi l'opération des 1 600 pandas en partenariat avec le WWF. 1 600 pandas en papier mâché seront placés sur la Grand Place et ses abords. C'est un événement original qui vise à distraire et informer :

- distraire en peuplant une place par une foule de petits pandas.
- Sensibiliser, car il ne reste plus que 1 600 pandas dans le monde, c'est-à-dire que tous les pandas du monde tiendraient sur notre Grand Place.

Sur place se tiendra un stand du WWF et des animateurs de cette association pour informer le public présent.

Programme :

Les pandas arrivent au petit matin. Les dessins réalisés par les enfants dans le cadre des centres de loisirs seront affichés dans la salle des Fougères.

A 12 heures se tiendra un point presse informel dans la salle des Fougères, auquel interviendront M. le Député Maire et le Directeur Général du WWF.

A 14 heures, les mascottes Pandi Panda viendront animer la place pour les enfants. Ils feront des travaux manuels à partir de 15 h 30 en salle des Fougères.

A 20h30, extinction des lumières de la Grand Place et allumage des leds dispersés au milieu des pandas, dans le cadre de l'opération Earth Hour, opération du WWF pour sensibiliser aux économies d'énergie.

Le centre commercial des Passages sera partenaire de l'opération avec une expo photo.

Vous serez donc les bienvenus, mes chers collègues, aux différents moments de cette journée, notamment au moment du point presse qui sera suivi d'un cocktail.

Merci.

## M. Baguet

Merci.

*Applaudissements.*

Tous sur la Grand Place samedi au milieu des pandas.

## 9 - Plan local d'urbanisme - révision simplifiée pour les terrains Cat-Adoma - lancement de la procédure - modalités de concertation.

### Rapporteur : M. Mougin.

Mes chers collègues,

En 2003-2004, lors des études du PLU dans le secteur du Point du Jour, un emplacement réservé pour un projet comprenant notamment un espace vert et un équipement sportif avait été instauré sur trois parcelles (représentant un total de 6 648 m<sup>2</sup>) dont celle occupée alors l'entreprise CAT.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération du Val de Seine a acquis en 2006 pour un montant de 12,6M € la parcelle n° BM 0056 de 3 975 m<sup>2</sup> située au 78 à 82 rue du Point du Jour. Cette parcelle est communément appelée "terrain CAT".

Un nouvel espace vert d'une superficie évaluée entre 2500 et 3000 m<sup>2</sup> sur cette parcelle pourrait donc être réalisé par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest désormais propriétaire du terrain. En plus d'offrir un nouvel espace public dans ce quartier, à proximité du groupe scolaire Ferdinand Buisson, la création de ce jardin présente une réelle opportunité de mise en valeur de l'îlot dans la mesure où il est situé dans le prolongement de l'Espace vert intérieur protégé (EVIP) mitoyen.

Conçu pour être largement ouvert sur la rue du Point-du-Jour, il pourrait être prolongé au nord par une sente piétonne dédiée aux modes doux de circulation qui aboutirait rue du Dôme.

La création de cette sente piétonne serait rendue possible par la réorganisation des constructions sur la parcelle appartenant à ADOMA et située au nord du terrain CAT. En effet, cette restructuration des foyers de travailleurs migrants est rendue nécessaire par la mise aux normes obligatoire des chambres des résidents. La réimplantation des bâtiments tiendrait alors compte du schéma global envisagé par la Ville à inscrire dans le Plan local d'urbanisme.

L'emplacement réservé prévoyait initialement la réalisation d'un équipement sportif qui pourrait être intégré au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier dont la réalisation est envisagée sur la parcelle privée, initialement comprise dans l'emplacement réservé et mitoyenne du terrain CAT. Pour réaliser ces nouvelles constructions, il serait procédé à un remembrement foncier par la revente d'une petite partie de la parcelle appartenant à GPSO. Cette vente de charge foncière permettrait de financer en partie la réalisation du nouvel espace vert.



L'accomplissement de ces objectifs qui présentent un caractère d'intérêt général pour la commune ne peut se faire sans la révision des règles d'urbanisme sur ce périmètre, afin d'intégrer un nouveau schéma sur les parcelles concernées par cette opération d'aménagement.

## **M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.**

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait part de sa réserve sur les révisions partielles de PLU. Il a également proposé d'ouvrir une réflexion afin de créer un parking qui pourrait être couvert d'un espace vert.

Le groupe @lternance pour sa part a souligné la longueur et l'étroitesse de la voie et le besoin d'y prévoir un bon éclairage. Le groupe @lternance a également demandé si les locataires Adoma seraient relogés sur le site. Il a été répondu d'une part que le conseil de quartier était attaché à la requalification du terrain concerné, et par ailleurs que la formule de relogement des locataires restait à préciser, sachant que cela se conçoit à l'échelle de la ville.

La commission a donné un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

## **M. Baguet**

Merci. Le relogement des locataires d'Adoma se fera au sein de l'opération Adoma. C'est Adoma qui a prévu de réhabiliter ses bâtiments. Lorsqu'ils sont venus nous en faire part, je leur ai suggéré de créer cette perméabilité entre le quartier CNL Pouillon et Marcel Sembat.

L'idée du parking public souterrain est à creuser. Je ne sais pas ce qu'en pense M. Sebbag. C'est à ajouter à l'étude que l'on va lancer.

Le groupe @lternance s'abstient.

## **La délibération est adoptée.**

### **10 - Aménagement d'une crèche en VEFA, 3 rue de la ferme - marché de csps- avenant au marché - autorisation.**

#### **Rapporteur : M. Mougin.**

En 2005, le cabinet d'architectes VALERO-GADAN, sélectionné par la Ville, a mis au point en coordination avec le cabinet TECNOVA, architectes de l'ensemble du programme de logements sous maîtrise d'ouvrage de NEXITY le projet d'aménagement intérieur d'une crèche de 60 berceaux à implanter au sein d'un ensemble immobilier rue de la Ferme.

La Ville a également fait appel aux prestataires habituels pour une telle opération, dont un contrôleur technique et un

coordonnateur en sécurité et protection de la santé, (CSPS). Le marché à procédure adaptée de CSPS a été confié au cabinet COORD'IF.

L'intervention de ces prestataires permettait de préparer les annexes techniques à l'acte de vente en état futur d'achèvement d'un volume brut en béton, fluides en attente, clos et couvert dédié à la réalisation de la crèche.

Le 9 juillet 2007, la Ville signait l'acte de vente avec la SCI 3-5 rue de la Ferme.

Le volume de la crèche a été réceptionné par la Ville le 28 janvier 2009 plus tardivement que ne l'envisageait le promoteur, tout en restant dans le cadre du contrat de vente en état futur d'achèvement.

Le volume a été remis à la Ville alors que l'ensemble du chantier était achevé, y compris les logements entourant l'équipement dédié à la petite enfance. Il a donc été nécessaire pour le coordonnateur sécurité - santé d'établir des règles opposables à l'entreprise de travaux d'aménagement intérieur définissant des modalités d'intervention différentes de celles préalablement rédigées.

Un chantier en site "habité" exige une gestion des approvisionnements, livraisons, horaires et un allongement de la durée, différents de celle d'un chantier "isolé".

Les travaux d'aménagement de la crèche seront réceptionnés en mars 2010 et l'ouverture de la crèche est envisagée en septembre de cette année.

Vu la nécessaire reprise des documents de gestion du chantier, l'allongement de la durée du chantier, le coordonnateur sécurité-santé peut prétendre à une revalorisation de son marché de 1.080 € HT, soit un accroissement relatif de 20%, correspondant à un supplément d'études et de visites de chantier.

Le montant du marché de CSPS, actuellement de 5 355 € HT, soit 6 404,58 € TTC, serait porté à 6 435 € HT soit 7 696,26 € TTC (valeur juillet 2005),

Il vous est donc proposé d'approuver le volume des prestations complémentaires et d'autoriser le Maire à signer un avenant au marché passé avec la Société COORD'IF permettant d'engager les prestations correspondantes.

## **M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux**

Pas d'observation. Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

### **11 - Sedif convention de gestion provisoire du service de l'eau potable - approbation et autorisation donnée au maire pour signer.**

#### **Rapporteur : M. Gardillou.**

La Communauté Val de Seine disposait de la compétence optionnelle "eau" et était en conséquence, membre du SEDIF. Par délibération du 22 octobre 2009, elle a modifié ses statuts en abandonnant la compétence « eau » pour la restituer à ses communes membres. Le conseil municipal du 12 novembre dernier a alors approuvé la suppression de la compétence "Eau" des compétences optionnelles de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine prévues à l'article 5 des statuts et l'adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF).

Le SEDIF ayant, lors de son comité syndical du 4 février dernier, approuvé cette adhésion, il doit maintenant engager une procédure d'extension de son périmètre afin d'intégrer les villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres. Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, il doit solliciter l'avis de chacune des collectivités adhérentes, lesquelles doivent répondre dans un délai de 3 mois.

Dans l'attente de cette adhésion, et afin de garantir la continuité du service public de l'eau potable dans notre commune, il convient de conclure avec le SEDIF une convention de gestion provisoire de l'eau potable, autorisant le SEDIF à assurer, dès maintenant, l'exploitation du service pour notre compte.

La ville de Sèvres étant dans la même situation, le SEDIF propose de conclure une convention tripartite.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil d'approuver le projet de convention tripartite et d'autoriser le maire à signer le projet de convention en annexe.

#### **M. Baguet**

Merci.

#### **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt observe toutefois que le SEDIF vend l'eau la plus chère de toute l'Ile-de-France, les villes de Saint-Cloud et Paris la payant environ 65 % du prix pratiqué par le SEDIF.

#### **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

#### **Mme Even**

Pour les raisons que vient d'évoquer Mme Bondoux, nous nous abstenons, eu égard à la cherté de l'eau. Le groupe @lternance s'abstient.

#### **M. Gardillou**

J'entends bien cette problématique du prix de l'eau. Pour autant, nous allons avoir très rapidement un élément de comparaison, puisque la ville de Paris a décidé de faire avec M. Delanoë une régie concernant son eau. Aux dernières nouvelles, ils avaient déjà du mal à recruter des ingénieurs de ce niveau pour gérer la compétence eau sur une ville aussi importante que Paris. J'espère qu'il n'y aura pas de problème particulier.

Quoi qu'il en soit, avec votre élu dans sa nouvelle assemblée, vous serez en contact avec des élus de Paris, et je ne doute pas que le groupe UMP au conseil municipal de Paris ne demande un rapport financier dans un an ou un an et demi sur les premiers résultats des coûts financiers de cette régie.

#### **M. Baguet**

Nous passons au vote.

Le groupe @lternance s'abstient.

## La délibération n°11 est adoptée.

### **12 - Equipements petite enfance de la rue de la Ferme et du cours Seguin - délégations de service public - approbation du choix des deux délégataires - autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes.**

#### **Rapporteur : Mme Bouée.**

Mes chers collègues,

Par délibération du 7 mai 2009, vous avez approuvé le principe d'une gestion externalisée par voie de délégation de service public pour deux équipements petite enfance nouvellement construits, respectivement sur l'îlot EE rue de la Ferme et sur l'îlot A2B cours Seguin. Vous avez à cet effet autorisé le maire à lancer une consultation pour chacun de ces deux projets.

L'équipement sis rue de la ferme se compose d'une crèche collective d'une capacité de 60 berceaux. L'équipement situé cours Seguin comporte une crèche collective d'une capacité de 60 places, ainsi qu'une structure multi-accueil d'une capacité de 20 places.

La mise en service des établissements est prévue pour septembre prochain.

La commission compétente en matière de délégation de service public a déclaré recevables treize candidatures pour le projet EE-rue de la Ferme et douze pour le projet A2B-cours Seguin. Tous les candidats ont été invités à proposer une offre.

Neuf offres ont été reçues pour le premier projet de la rue de la ferme, sept pour le second. Les offres présentaient les projets d'organisation de la crèche, les modalités d'exécution du service et les ressources affectées, ainsi que les propositions financières.

Après analyse approfondie des dossiers et des caractéristiques de chacun des projets présentés, la commission a décidé d'admettre pour la phase de négociation, cinq candidats pour chacun des deux projets, conformément aux règlements de consultation. Il s'agissait des candidats ayant présenté les projets les plus à même, au regard de leur contenu organisationnel et de leurs éléments pédagogiques, d'assurer une gestion de la crèche répondant au même niveau de prestations que les structures municipales, dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Au terme des discussions conduites avec les candidats par les représentants désignés à cet effet par le maire, ont été retenues les propositions suivantes :

- Pour l'exploitation de l'équipement EE-rue de la Ferme : proposition émanant de la société "La Ronde des Crèches" ;
- Pour l'exploitation de l'équipement A2B-cours Seguin : proposition émanant de la société "Crèche Attitude".

Ces propositions sont apparues les plus conformes aux attentes de la Ville compte tenu des éléments principaux suivants :

Une exploitation d'équipement s'appuyant sur un projet d'organisation conforme aux prescriptions réglementaires, en particulier en ce qui concerne la composition et la qualification des équipes dédiées ;

Un coût de fonctionnement maîtrisé :

S'agissant du projet EE-rue de la Ferme, le coût annuel mis à la charge de la Ville - déduction faite de la redevance versée par l'entreprise - s'établit à 4 558,76 € par place en moyenne sur la durée totale de la délégation de service public ;

S'agissant du projet A2B-cours Seguin, le coût annuel mis à la charge de la Ville - déduction faite de la redevance versée par l'entreprise - s'établit à 4 957,85 € par place en moyenne sur la durée totale de la délégation de service public.

Il vous est proposé d'approuver le choix des deux délégataires susmentionnés, d'approuver les conventions de délégation de service public jointes en annexe et d'autoriser le Maire à les signer.

Il vous est rappelé que, conformément aux éléments qui vous avaient été présentés en mai dernier, les conventions de délégation de service public sont identiques pour les 2 équipements et comportent les caractéristiques suivantes :

Un contrat d'une durée de cinq ans,

Le versement par le délégataire d'une redevance annuelle, dont le montant est calculé en fonction de l'estimation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers mis à disposition,

Le versement par la Ville d'une subvention pour contraintes de service public,

L'engagement du délégataire sur l'attribution des places de crèche par la commission municipale compétente,

L'engagement du délégataire sur le respect de l'ensemble des règles tarifaires sur les participations familiales, applicables aux usagers des établissements municipaux gérés en régie directe,

La préparation sur place des repas à partir de denrées brutes.

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

A une question de ce dernier, il a été répondu que le coût annuel pour Boulogne-Billancourt, lorsque de la crèche est gérée directement par la Ville, était de 5 300 euros par berceau en 2008. La baisse de coût dans les cas de DSP se fait à qualité de prestations égale, ce secteur étant devenu très concurrentiel et constituant un marché mûre. Il a été précisé que les 140 places objet de cette délibération seront attribuées lors d'une commission en juin prochain. Le taux du sureffectif attribué à l'article 8 est de 10 %. A noter que le délai de 15 jours pour la désignation d'un bénéficiaire en cas de vacance de place est tout à fait raisonnable et permet de respecter les intérêts de chacune des parties, ainsi que de satisfaire au mieux les familles boulonnaises.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Le groupe @lternance a souhaité savoir si les familles devaient fournir les couches dans les crèches. Il a été rappelé que le fonctionnement des crèches publiques et privées est identique, et c'est d'ailleurs l'un des critères d'éligibilité aux subventions.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## M. Baguet

Une couche est effectivement en réserve dans le casier de chaque enfant. Lorsqu'il y a un besoin exceptionnel, le matin en arrivant ou le soir en partant, les parents disposent de la couche traditionnelle. Toutes les autres couches sont fournies par la ville ou les prestataires. La dépense moyenne de couches par enfant est de 8 800 €. Dans le cadre des DSP, une société nous propose une dépense de 9 000 €, un peu plus cher que la Ville, et une autre à 8 600 €, un peu moins que la dépense de la Ville.

Nous fournissons le lait maternisé et les couches. Pour les couches, le fournisseur est le même que celui de la ville. C'est une marque connue.

## Mme Vouette

M. le Maire, ce n'est pas pour épiloguer sur les couches qui représentent un coût important pour les familles, c'était pour avoir une précision sur la désignation des personnes qui vont bénéficier d'une place de crèche. Il y a marqué dans le contrat : "la ville dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du courriel pour désigner le nouveau bénéficiaire et en informer le délégataire par courriel. Passé ce délai, le délégataire peut librement choisir la famille bénéficiaire." Si la Ville s'abstient de répondre, le délégataire fait ce qu'il veut ? C'est bien cela ?

## M. Baguet

Non. Nous avons une commission traditionnelle aux mois de mai et d'octobre. Nous attribuons toutes les places en crèche de la ville au mois de mai. Une deuxième commission en octobre réattribue les dernières places restantes. Entre temps, au cours de l'année, si des places se libèrent - c'est assez rare en cours d'année - il y a peut-être 1 ou 2 places par crèche qui se libèrent, l'organisme délégataire nous signalera qu'une famille part et qu'il faut pourvoir à son remplacement dans les 15 jours. A défaut, le délégataire attribuera lui-même la place en crèche à une personne de son choix.

Ne vous inquiétez pas, nous serons vigilants. La liste d'attente est très importante et nous avons des candidats qui se manifestent tout au long de l'année.

## Mme Bouée

Nous avons ouvert la Maison Bleue rue d'Aguesseau au mois d'octobre, des familles ont enlevé les enfants, car les enfants étaient souffrants et ils ont décidé de ne plus les mettre en crèche. Nous avons trouvé des personnes instantanément. Les listes sont nombreuses. Instantanément, une nouvelle famille entre à la crèche.

## M. Baguet

Malheureusement, les commissions de mai et d'octobre ont des réserves. Le jour où nous n'en aurons plus, c'est que

nous serons vraiment très performants.

## Mme Vouette

M. le Maire, une explication de vote : malgré toutes vos précisions, nous ne voterons pas cette délibération, car nous l'avons déjà expliqué dans cette enceinte, nous ne sommes pas favorables à ce que la ville se décharge de ses obligations de service public sur des entreprises privées. Le modèle économique, nous ne l'avons toujours pas compris. Les parents paient le même tarif, on offre le même service. Comment le délégataire trouve son bénéfice ? C'est un mystère et nous ne voterons pas.

## M. Baguet

Pour les centaines de familles en attente de places en crèche, je ne suis pas certain que cela soit une bonne nouvelle, mais cela vous regarde.

## Mme Vouette

Je ne vois pas ce qui vous étonne. Pourquoi ne prend-on pas du personnel public dans les crèches de la ville ?

## M. Baguet

L'année dernière, nous ne trouvions pas le personnel pour permettre le fonctionnement à 100 % des crèches. Sur la totalité de la Ville, 60 berceaux n'étant pas pourvus. Nous en avons trouvé au fil de l'année et aujourd'hui nos crèches municipales fonctionnent à 100 % tant mieux, mais nous n'allons pas prendre le risque d'ouvrir 140 nouveaux berceaux pour le mois de septembre, car nous ne trouverons pas le personnel public. Il se trouve que les organismes privés trouvent plus facilement du personnel.

Notre premier objectif est de rendre des services à la population boulonnaise, notamment aux familles qui attendent une place en crèche. Les demandes sont de plus en plus nombreuses. Nous avons choisi ce mode de gestion pour rendre le meilleur service possible. Les coûts de dépenses sont les mêmes, un peu inférieurs, les usagers auront la tarification. Je ne vois pas pourquoi nous n'utiliserions pas ce mode de gestion.

Comme le rappelait Mme Bouée, ce marché s'est développé, il y a de plus en plus d'associations ou de sociétés concurrentes et les prix ont baissé. Les prix contractualisés sont de l'ordre de 7 000 euros dans certaines crèches. Nous sommes aujourd'hui entre 4 500 et 4 900, moins de 5 000 €, alors que nous étions à 7 000 il y a quelques années avec le même service. 2 000 € pour 140 berceaux, c'est 280 000 € d'économisés par la Ville. En deux ans de mandat, nous aurons ouvert au total 250 places de crèche. Nous n'aurons augmenté de 25 % pratiquement le montant de places en crèche.

Nous allons poursuivre cet effort, dans le cadre du meilleur

leur service rendu à la population et au meilleur coût possible pour le contribuable. Cet objectif me paraît assez louable pour des responsables publics.

## **Mme Bouée**

Avec une amplitude horaire de 8 heures/19 heures.

## **M. Baguet**

Nous passons au vote.

Le groupe @lternance s'abstient

## **La délibération n°12 est adoptée.**

### **13 - Structures petite enfance - approbation du règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil petit enfance.**

#### **Rapporteur : Mme Bouée.**

La présente délibération a pour objet l'approbation du règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures petite enfance, nouvellement édicté par le conseil général.

Ce document, qui se substitue aux conventions de financement conclues jusqu'alors chaque année entre la Ville et le conseil général, définit les conditions dans lesquelles le conseil général apporte son soutien aux communes gestionnaires de structures d'accueil petite enfance : crèches familiales, crèches collectives, jardin d'enfants et jardins d'éveil. Il prend effet rétroactivement au 1er janvier 2009.

La participation financière du conseil général, qui s'élève chaque année à près de 1,5 millions d'euros, représente environ 9 % du coût de fonctionnement des établissements de Boulogne-Billancourt. Elle se traduit par le versement d'une subvention de fonctionnement, dont le montant est calculé en fonction du nombre d'heures de présence réelle des enfants dans les établissements concernés.

Le règlement soumis à votre approbation comporte, à l'instar des précédentes conventions de financement conclues avec le Département, plusieurs obligations à la charge de la ville, notamment :

- L'obligation d'appliquer le barème national défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), qui module la participation financière des familles selon les ressources et la composition du foyer ;
- et l'obligation de contribuer à l'intégration sociale des enfants handicapés.

#### **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un

avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

#### **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.**

### **14 - Procédures de passation des marchés publics - modification du seuil des achats de faible montant.**

#### **Rapporteur : M. Sebbag.**

Mes chers collègues,

Le Conseil d'Etat par un arrêt du 10 février 2010, a annulé le décret du 19 décembre 2008 qui relevait le seuil des achats de faible montant de 4.000 € HT à 20.000 € HT.

En conséquence, à compter du 1er mai 2010, date fixée par le Conseil d'Etat, le seuil au-delà duquel une procédure adaptée avec publicité sur le portail des marchés publics de la Ville est obligatoire, est ramené à 4.000 € HT.

Il est proposé d'adopter cette nouvelle mesure et de modifier l'article 1er de la délibération n°5 du 12 novembre 2009.

#### **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales.**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

#### **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, de la commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a par ailleurs proposé que le traitement des marchés publics de la ville soit mutualisé au sein de GPSO pour générer des économies. Une décision sera prise en fonction de l'étude d'impact sur ce type de transfert opérationnel aujourd'hui entre les services d'Issy les Moulineaux et ceux de GPSO.

Il faudra par ailleurs prendre en compte la charge de travail qui incomberait à la CAO de GPSO du fait de ce transfert.

#### **M. Baguet**

Merci. Ce décret est regrettable. Cela occasionnera beaucoup de travail dans toutes les collectivités territoriales de France, du temps passé par les élus dans les commissions d'appel d'offres.



## La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

### 15 - Musées municipaux - convention de mécénat avec la fondation de France - approbation et autorisation à signer.

#### Rapporteur : Mme de Beauval.

La présente délibération concrétise les premiers résultats de la démarche de recherche de mécènes dans le secteur culturel, entreprise à la demande du Maire. Elle permet, outre l'apport de financements, de faire connaître le patrimoine culturel de la Ville au-delà de son territoire, et de le valoriser dans le cadre d'une politique culturelle attractive.

La mission recherche de financements externes créée fin 2008, s'est engagée dans la prospection de fonds privés en lien avec le service des musées municipaux, notamment pour soutenir la réalisation dans toutes ses composantes, du projet de Musée consacré au sculpteur Paul Belmondo.

Le travail de sélection des entreprises susceptibles d'être associées à cette opération a permis d'identifier la Fondation Aéroports de Paris (ADP) comme un partenaire potentiel de la Ville pour mener à bien le projet d'aménagement d'un parcours tactile au sein du Musée. Sollicitée, la Fondation ADP a manifesté son intérêt et un travail d'échange et de coopération s'est mis en place avec les services de la Ville, mais également avec des associations œuvrant pour l'intégration des handicapés visuels, avec pour objectif de réaliser un parcours tactile qui réponde au mieux aux attentes du public malvoyant ou non-voyant.

La galerie tactile du musée est destinée en priorité à ce public, mais, pour assurer la mixité des publics, tout visiteur pourra y avoir accès et faire l'expérience de la découverte tactile d'œuvres d'art. Huit œuvres de Paul Belmondo, moulées en résine, seront accessibles au toucher. Dans le même espace, des panneaux présentant des surfaces lisses ou plus accidentées permettront de comprendre les différents modelés, de reconnaître les différentes matières. Des bustes, des statuettes, des panneaux sculptés, des médailles, montreront toutes les possibilités d'exprimer la forme en fonction des matériaux. Des cartels en braille seront installés en regard de chaque œuvre et des visites commentées tactiles seront proposées aux personnes souffrant d'un handicap visuel.

Le musée Paul-Belmondo offrira des services adaptés aux handicapés dans l'ensemble du parcours de visite : un audio-guide bilingue pour les visiteurs présentant des déficits sensoriels, des classeurs en gros caractères pour comprendre les cartels et une signalétique contrastée. L'engagement de la Ville en faveur de l'intégration des personnes handicapées, et la qualité de son projet de parcours tactile au sein de ce nouveau musée, ont motivé la Fondation ADP dans son choix de mécénat, un mécénat croisé culture et handicap. Par lettre en date du 15 janvier 2010, Monsieur Pierre Graff, Président-directeur général d'ADP et Président de la Fondation ADP, a

confirmé l'attribution à la Ville d'un don de 36 180 € "pour la réalisation d'un accueil et parcours tactile destinés aux malvoyants au sein du futur musée Paul Belmondo".

Pour formaliser les accords passés entre la Fondation ADP et la Ville dans le cadre des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, un projet de convention a été établi. Il prévoit notamment la mention du nom du donateur à l'entrée du parcours tactile et sur l'ensemble des supports de communication de la Ville et précise que le nom de ce parcours sera choisi en concertation entre les deux parties.

Le détail des contreparties offertes à la Fondation ADP, dont la valeur est limitée à 25 % du montant du don (soit 9 045 €), fera l'objet d'un avenant à la convention. Elles prendront la forme notamment d'entrées dans les musées municipaux, de mise à disposition d'espaces ou de dons de hors-série des collections du musée Paul-Belmondo.

La Fondation ADP est placée sous l'égide de la Fondation de France et n'a donc pas de personnalité juridique distincte. C'est la Fondation de France qui est signataire de la convention de mécénat, pour le compte de la fondation ADP.

#### Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le fait que le parcours tactile du musée soit ouvert à tous et non exclusivement aux personnes handicapées a été jugé comme une excellente chose.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances. - Avis favorable de la commission des finances à l'unanimité.

#### M. Baguet

Merci. Nous remercions Mme de Beauval pour cette belle opération.

## La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

### 16 - création d'un office de tourisme a Boulogne-Billancourt - désignation des membres de droit du conseil d'administration

#### Rapporteur : M. Benharoun.

Le tourisme représente pour tout territoire une activité culturelle et économique importante.

La loi du 23 décembre 1992 et le Code du tourisme organisent l'action touristique. Ces textes encadrent le secteur en offrant la possibilité aux communes de créer des syndicats d'initiative et des offices de tourisme.

Le Code général des collectivités territoriales permet d'au-

tre part aux territoires de créer une taxe de séjour dont les recettes doivent favoriser la promotion touristique.

Notre Ville est riche tout à la fois d'un patrimoine culturel qui a permis son inscription comme « Ville d'art et d'histoire » et d'un parc hôtelier varié et de qualité.

Après la création de BB Tourisme en 2002 et l'instauration de la taxe de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il vous est proposé de donner un nouvel élan à la promotion touristique de notre Ville, en créant un office du tourisme dont les moyens proviendront, conformément à la loi, de la taxe de séjour.

En application des articles L 133-1 et suivants du Code du tourisme, une commune peut, par délibération du conseil municipal, instituer un organisme chargé de la promotion du tourisme, dénommé office de tourisme et lui confier les missions, d'accueil, d'information, d'animation, de promotion, d'organisation et de commercialisation touristiques. Aux termes de son article L 133-2, il appartient au conseil municipal de déterminer le statut juridique et les modalités d'organisation d'un office de tourisme.

La forme associative paraît la plus appropriée à notre situation, elle permet à la fois : la participation des professionnels du tourisme et des décideurs locaux ; une souplesse de gestion qui rendra possible l'organisation d'événements ; la prospection de nouveaux publics ou la vente des spectacles de nos salles municipales.

Cette association adhérera aux structures départementales régionales et nationales : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI) ; Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative d'Ile de France (FROTSI) ; Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FNOTSI). Elle travaillera directement avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et le Comité Régional du Tourisme (CRT).

La composition du conseil d'administration reflètera la diversité des acteurs de l'animation touristique du territoire (professionnels, hôteliers, restaurateurs, sociétés d'événements touristiques, agences de voyages, responsables de nos institutions culturelles et de loisirs) et des élus en charge de ces secteurs.

Ses priorités de développement s'articuleront autour de trois axes :

- Favoriser une synergie entre les différents acteurs touristiques du territoire (hôteliers, restaurateurs, agences de tourisme, institutions culturelles locales, associations...) afin de tirer pleinement parti du potentiel économique de ce levier.
- Développer des prestations de services autour d'une offre touristique boulonnaise valorisant l'identité de notre Ville
- Renforcer l'animation touristique locale au bénéfice des Boulonnais.

L'office de tourisme de Boulogne-Billancourt, sera doté de

ressources propres (cotisation d'adhérents, produits de ventes), et bénéficiera du soutien de la Ville qui lui confie la mission tourisme. Il lui rendra annuellement compte de son activité, de ses résultats financiers et de son plan d'actions.

D'ores et déjà, le conseil municipal du 11 juin 2009 a instauré une taxe de séjour dont la moitié du produit sera reversée sous forme de subvention de fonctionnement à l'office de tourisme. L'autre moitié du produit de cette taxe sera utilisée pour le financement d'actions promotionnelles sur le territoire de notre Ville.

La transformation du service BB Tourisme en association a été présentée au CTP du 18 février 2010. A ce jour, quatre agents titulaires participent au service : un directeur et trois adjoints administratifs. Sur ces quatre agents, deux ont accepté d'être mis à disposition de cette association, les deux autres demeurant à la Ville. Il sera toutefois souhaitable de professionnaliser la future structure par le recrutement, échelonné dans le temps au fur et à mesure du développement de l'office, de deux agents ayant une formation spécifique notamment en matière de marketing touristique, développement de produits touristiques, prospection de nouveaux publics.

Au sein du conseil d'administration de l'office, le collège des représentants de la Ville comprendra cinq membres élus par le conseil municipal pour la durée de son mandat.

En conséquence, il est proposé de créer l'office de tourisme de Boulogne-Billancourt et de procéder dans les formes légales, à l'élection de cinq représentants du conseil municipal pour siéger au sein de son conseil d'administration.

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Plusieurs questions ont été posées concernant les prévisions de recettes, les changements induits par rapport à la situation actuelle, l'évolution de la documentation proposée, l'emplacement géographique et la possibilité de faire appel à des crédits privés.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **M. Tisseyre**

C'est une intervention. Difficile pour une ville comme la nôtre de vivre et de s'épanouir au pied et à l'ombre de la capitale où les touristes qui s'y rendent naturellement peinent à

passer les frontières du périphérique.

Notre ville n'est pourtant pas sans atouts : son musée des années 30, ses églises, ses parcours des années 30, le jardin A. Khan, sont autant de lieux qui méritent d'être connus et visités par le monde entier. C'est pourquoi un office du tourisme sera un outil essentiel à la promotion de notre ville via divers biais : accueil enseignants, site internet, mise en relation entre prestataires touristiques et visiteurs, etc.

Le succès de cette création dépend pourtant de plusieurs conditions.

Afin que le service rendu soit efficace, il doit être visible dans un emplacement stratégique situé au centre de la ville et proche d'un métro.

Le choix des prestations offertes doit être adapté à un public assez large et varié.

La situation géographique exceptionnelle de notre ville devra être mise en avant pour vanter Boulogne-Billancourt comme pouvant être un lieu de villégiature agréable et non comme un deuxième choix lorsque l'hébergement parisien est saturé.

Interrogeons-nous par ailleurs sur le devenir de BB Tourisme et de son personnel, qui est loin d'avoir démerité.

Vous l'aurez compris, ce sujet m'intéresse. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature au poste de représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'office du tourisme au titre de collègue de représentant de la Ville.

## **M. Baguet**

Nous devons désigner 5 représentants : je propose 3 représentants de la majorité, plus un par groupe. Nous avons compris que M. Tisseyre était le candidat du groupe @lternance.

## **M. Vincent**

M. Tellini sera le représentant du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

## **M. Baguet**

Il connaît ce sujet et avait déjà envisagé dans un passé récent de créer un office du tourisme à Boulogne-Billancourt, lorsque j'étais président du Comité départemental du tourisme. Quand les idées sont bonnes, nous les poursuivons.

Avec l'instauration de la taxe de séjour, la loi nous oblige à consacrer 100 % de ses recettes à l'organisation et la valorisation du tourisme sur la Ville. Notre proposition consacre 50 % de ces recettes au fonctionnement du nouvel office du tourisme et 50 % pour la promotion. Ce sera effectivement à l'office du tourisme de faire des propositions pertinentes et per-

cutantes sur l'utilisation de ces fonds que nous allons collecter auprès des hôteliers qui perçoivent cette taxe en attendant de la reverser à la commune.

Les trois délégués seraient M. Benharoun, Mme de Beauval pour le secteur culturel, et Mme Lorber pour le secteur économique. En plus, ils sont tous les trois conseillers municipaux délégués, c'est très bien qu'ils puissent prendre de nouvelles responsabilités.

Je vous propose d'abord d'élire nos 5 représentants : M. Benharoun, Mme de Beauval, Mme Lorber, M. Tellini et M. Tisseyre.

Si cela vous agrée, nous voterons à main levée et non à bulletin secret.

Vote : unanimité pour les 5 représentants.

Je mets au vote la délibération :

## **La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.**

Longue vie et pleine efficacité à notre office de tourisme.

## **17 - Création de "Initiative handicap de la ville de Boulogne-Billancourt" – désignation des représentants du conseil municipal pour le jury d'initiative handicap de la ville de Boulogne-Billancourt"**

### **Rapporteur : M. Deniziot.**

La Ville de Boulogne-Billancourt mène une politique active en matière de handicap de manière globale et transversale. Les élus, mais aussi les services de notre commune, témoignent de manière constante de leur volonté d'améliorer le quotidien de nos concitoyens en situation de handicap mais aussi de sensibiliser l'ensemble des boulonnais sur ce sujet.

Au delà des nombreuses actions déjà entreprises dans ce domaine, nous souhaitons pouvoir soutenir et mettre en valeur des initiatives personnelles ayant une valeur d'exemplarité en matière de handicap.

Dans ce contexte, nous vous proposons la création d'un prix annuel intitulé "Initiative Handicap de la ville de Boulogne-Billancourt" avec appel à projets aux Boulonnais et étude des propositions par un jury réunissant sous la présidence du maire ou de son représentant avec voix prépondérante en cas d'égalité, les représentants de 3 associations boulonnaises impliquées dans le domaine du handicap (désignés par la Commission Communale d'Accessibilité) et de 4 élus représentants notre conseil municipal qu'il vous est demandé de désigner.

Cet appel à projet sera communiqué largement par le biais du magazine municipal, du site internet de la Ville et de supports de communication divers. Les candidats, qui doivent résider sur la commune de Boulogne-Billancourt, pourront concourir en retirant un dossier leur permettant d'exposer

leur projet qui peut être à caractère sanitaire, social, culturel, sportif, artistique, interculturel, humanitaire etc.

Le jury examinera les dossiers de candidature et décidera d'un soutien financier à un ou plusieurs projets ayant une valeur d'exemplarité en matière de handicap. Il sera apporté une attention toute particulière à la possibilité de valoriser ces projets grâce à des actions de communication ou d'échange d'expérience avec des élèves boulonnais par exemple.

La dotation financière de ce prix est fixée à 5000 euros annuels pouvant être attribués à un projet ou répartis sur plusieurs, selon la décision du jury. Le versement de ce soutien financier est conditionné à la réalisation effective du projet choisi par le jury.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à créer «Initiative Handicap de la ville de Boulogne-Billancourt ». Les crédits nécessaires seront pris sur le budget de la mission handicap dans le cadre d'une nouvelle ligne budgétaire inscrite au BP 2010 intitulée "Dotation annuelle, Initiative Handicap de la ville de Boulogne-Billancourt"

Par ailleurs, il vous est également proposé de procéder à la désignation de 4 représentants du conseil municipal pour participer au jury en charge de l'étude des candidatures.

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité, sur la base de cinq représentants du Conseil à désigner ce soir.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

En commission des finances, il a également été proposé l'amendement portant à 5 le nombre de conseillers municipaux membres du jury.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

## **M. Baguet**

Vous avez sur table la délibération modifiée portant à 5 le nombre de représentants, en plus du Maire qui est président de la commission et qui peut se faire remplacer. Il y aura également 3 associations, comme l'a dit M. Deniziot.

Quels sont les candidats pour le groupe @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ? Mme Even et Mme Klein.

La majorité vous propose : Mme Missoffe, Mme Lavarde et Mme Belliard.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ? ... Non.

Vote : unanimité pour les 5 candidats.

Je mets aux voix la délibération :

## **La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.**

## **4 - Vote du BP 2010 pour le budget principal et les budgets annexes - approbation du tableau des effectifs - attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement - autorisation donnée au maire de cotiser à l'association des villes marraines - changement du nom et de l'objet du budget annexe BBI guide pratique.**

### **Rapporteur : Mme Dubost.**

M. Baguet, Je voudrais vous présenter des excuses, nous avons mis en place un nouveau logiciel sur la ville au 1<sup>er</sup> janvier et nous avons eu quelques petits déboires ; nous vous avons remis sur table - j'ai prévenu les 2 présidents de groupe cet après-midi - un correctif, notamment pour le budget annexe des terrains Renault Billancourt et de l'île Seguin et le Théâtre de l'Ouest Parisien. Ce sont ces 2 budgets annexes qui ont fait l'objet d'un bug.

Les chiffres ne changent pas et le rapport remis est le même.

Il y a également eu un bug informatique dans le BP, notamment sur la présentation générale du budget, la balance générale -page 9 du document- où n'ont pas été en compte les remboursements d'emprunts. Il y a eu une erreur d'inscription de ligne.

Sous réserve de ces 2 modifications et de celles validées en commission des finances lundi soir, à savoir la diminution de la DSC suite aux critères approuvés dans le cadre du protocole financier de GPSO où nous avons soustrait, sans refaire la totalité du budget, ces 710 000 euros de recettes en moins de DSC, nous avons perdu des bases de taxe professionnelle que nous compensons par une recette supplémentaire sur les droits de mutation ; l'immobilier est reparti très fortement à la hausse, confirmé par un écho dans un journal des Hauts-de-Seine ce matin, par les responsables des agences immobilières sur la commune et par nos bons encaissements sur les trois premiers mois.

### **Mme Dubost**

Merci, M. le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi, avant de parler de chiffres, de remercier, malgré les correctifs dont j'assume une part de responsabilité, plus particulièrement ce soir le service du budget, les chefs du projet Grand Angle et le service de pilotage de la DRH. Ce budget est sorti dans des conditions de réalisation difficiles et ces personnes n'ont vraiment pas ménagé leur peine.



Je remercie également l'ensemble de la direction générale qui nous a accompagnés dans tout ce projet, qui n'est pas encore abouti totalement.

Néanmoins, au niveau des comptes, à part les ratés dans les erreurs de paramétrage, il n'y a pas d'erreur de raisonnement inexact ou de déséquilibre financier préjudiciable.

Ceci étant rappelé, le budget primitif 2010 mérite d'attirer votre attention sur les points suivants : nous allons maintenir notre autofinancement consolidé à un niveau satisfaisant par rapport à l'ensemble des engagements de la ville de Boulogne-Billancourt, soit 20 M €.

Nous allons commencer, mais nous allons diminuer légèrement notre endettement consolidé qui passera de 218 M € à fin 2010, à rapprocher de 219 M € à fin 2009.

Ce projet de budget qui vous est soumis est également élaboré dans une grande prudence, notamment relatif à l'anticipation des recettes des droits de mutations évaluées à un niveau similaire au compte administratif 2009, malgré le frémissement actuel du marché immobilier et les encaissements à ce jour réalisés.

Ce budget est également réalisé dans une grande transparence. Etant donné le changement de logiciel, nous aurions pu ne pas vous présenter le compte administratif 2009 en même temps, mais il nous a paru important que ce compte administratif, qui a fait l'objet à ce jour du quitus du trésor, vous soit également donné afin de vous sécuriser dans vos analyses.

Enfin, permettez-moi de souligner que ce budget, M. le Maire, nous permet d'assurer d'une part la poursuite dans des conditions financières satisfaisantes de l'ensemble du programme d'aménagement de la ZAC, conformément aux CRACL 4 et 5, la concrétisation à un niveau de charge quasi identique d'un certain nombre d'engagements significatifs, notamment en matière d'ouverture de crèches, la finalisation des engagements de l'ancienne municipalité, et la préparation des nouveaux projets de votre équipe.

## **M. Baguet**

Avis des commissions.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Le groupe Unis pour Boulogne a souligné la qualité et la clarté du rapport. Des éléments sur les variations des effectifs suite au changement de périmètre de la communauté d'agglomération ont été demandés, des explications ont été fournies précédemment.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a par ailleurs souhaité avoir des explications sur les transferts entre le budget annexe Billancourt Ile Seguin et le budget de la

SAEM. Il a été répondu que les règles d'affectation des charges n'ont pas évolué par rapport aux règles en vigueur pour les précédents budgets. Il faut cependant noter l'accélération du processus de remboursement amorcé en 2007 avec l'augmentation de la subvention du budget principal vers le budget annexe.

Suite aux questions du groupe @lternance, il a été précisé que la comparaison ligne à ligne entre l'exercice 2009 et le prévisionnel 2010 n'est pas pertinente du fait du changement de logiciel. Le progiciel de gestion financière utilisé par les services municipaux depuis janvier 2010, Grand Angle, permet une affectation plus fine des ressources aux activités, ce qui permettra la ville de développer une véritable comptabilité par activité.

Des explications ont été apportées au groupe @lternance sur l'augmentation des frais d'impression générés par la publication de nouveaux guides ou celle de guides publiés tous les deux ans.

La hausse des frais de carburant est due à une augmentation du coût du carburant d'une part et à la croissance du nombre de rotations des cars municipaux.

En commission a par ailleurs été présenté l'amendement prenant en compte la modification de la DSC décidée par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest le 19 mars pour prendre en compte les bases de TP dans les deux agglomérations. Le protocole financier prévoit en effet une redistribution envers les communes qui accueillent les entreprises. Cette moins value est compensée par une plus-value sur les droits de mutation justifiés par le regain de l'activité sur le marché de l'immobilier bouloonnais.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance voudrait une confirmation que l'adhésion à l'association ville marraine, Boulogne-Billancourt étant marraine du bateau Beautemps Beaupré, est bien une adhésion annuelle.

Il souhaiterait par ailleurs que soit précisé ce que recouvre le terme "subventions à répartir" dans le tableau des subventions complémentaires.

Enfin, il a tenu à souligner son accord sur l'incertitude du contexte économique actuel, découlant selon lui de la création de GPSO, de la modification en cours de la taxe professionnelle et de la situation de crise.



## M. Baguet

Je réponds à quelques questions, notamment celle de la commission des finances qui s'était inquiétée de l'augmentation de la ligne concernant les catalogues et imprimés ; cette ligne s'élevait à 354 000 € en 2007, 256 000 € en 2008 et 159 000 € en 2009. Elle remonte à 239 000 € en 2010, car nous n'éditions pas le même nombre de guides chaque année.

Cette année, nous allons éditer les guides des artisans, de la petite enfance, du handicap, du droit à Boulogne-Billancourt, du service et aide aux seniors, les derniers exemplaires datent de 2006. Il faut renouveler ces cinq guides sur la seule année 2010, ce qui explique une grande partie de l'augmentation de cette ligne budgétaire.

Ensuite, une question a été posée sur la ville marraine. L'adhésion est une cotisation annuelle. Nous adhérons à l'association et payons chaque année notre cotisation.

Quand aux subventions à répartir : c'est une ligne ouverte au cas où... Cela fait plusieurs années que cela existe dans le budget de la ville et c'est bien utile. Cela permet en cours d'année d'éviter d'attendre une DM1 lorsque l'on veut donner une subvention exceptionnelle à une association ou financer une action particulière, notamment faire un don comme dans le cas d'Haïti. Ce n'est pas prévu budgétairement en début d'année mais nous pouvons piocher dans cette ligne de crédit.

## M. Vincent

Merci, M. le Maire.

Je me permettrai de formuler quelques commentaires généraux sur le projet de budget.

Ce projet de budget primitif est cette année placé sous le signe de la stabilité, tranchant fortement, il faut le reconnaître, avec l'atmosphère de grande inquiétude dont vous aviez entouré la présentation du budget 2009.

Stabilité tout d'abord dans la pression fiscale : vous n'avez pas cette année augmenté les taux des impôts ménages après une augmentation, il est vrai, très forte en 2009. Nous en prenons acte et nous nous en félicitons pour les Boulonnais.

Stabilité en termes de budget de fonctionnement ensuite : la baisse des recettes de 6,7 M € correspond essentiellement à une réduction du périmètre de compétences à la suite de la création de GPSO (qui reprend le conservatoire, mais nous restitue la compétence transport des personnes à mobilité réduite) et est compensée par une baisse des charges d'un montant quasi équivalent. Il en résulte une stabilité de l'auto-financement à environ 16 millions €.

Cette stabilité s'observe en particulier dans l'évolution des charges de personnel, certes en hausse de 4,5 M € par rapport au compte administratif 2009 estimé, mais dont la progression paraît contrôlée si on les rapporte au nouveau périmètre de recettes et de dépenses de fonctionnement.

Stabilité également dans la politique d'investissement, qui se concentre principalement, comme l'an dernier, sur des opérations déjà engagées ou récurrentes ; cela vous conduit à proposer une baisse assez spectaculaire des crédits de paiements sur laquelle je vais revenir.

Stabilité enfin de la dette consolidée (budget principal et budgets annexes), qui selon le rapport, ne devrait pas dépasser 218,6 M € soit un niveau en très légère baisse par rapport à celui de fin 2009.

En somme, le message que peuvent recevoir de vous les Boulonnais est le suivant : nous gérons « en bon père de famille », en économisant tant sur les dépenses de fonctionnement que sur les enveloppes d'investissement, ce qui nous permet de stabiliser la dette et nous évite d'avoir à augmenter les impôts.

Ce message implicite nous laisse quant à nous sur notre faim. Il laisse ouvertes de lourdes interrogations sur l'avenir, sur la politique que vous comptez mener jusqu'à la fin du mandat. Je m'en tiendrai aux aspects strictement budgétaires et financiers.

Quelle est votre vision en matière de recettes de fonctionnement ? Vous insistez à juste titre sur l'attribution des dotations provenant de l'Etat et nous convenons avec vous qu'il y a bien peu de chances que ces dotations augmentent à l'avenir.

Mais vous ne donnez pas de perspective concernant les recettes fiscales : or avec l'augmentation des bases imposables résultant de l'arrivée progressive de plus de 10.000 nouveaux habitants du nouveau quartier Seguin-rives de Seine, le volume des recettes fiscales va nécessairement augmenter au cours des prochains exercices. Sur la seule année 2010 vous allez percevoir près d'1 million euros de recettes fiscales supplémentaires provenant des habitants des nouveaux immeubles du Trapèze Ouest. Cette augmentation de la population aura également des effets sur la consommation de services municipaux payants. Que pouvons-nous en attendre ?

Autre question : quelle est votre anticipation, en termes globaux, de l'évolution des charges de fonctionnement ? Nous ne pouvons qu'approuver le souci que vous affichez de contenir les dépenses de personnel et les charges courantes. Mais, au-delà des économies de gestion indispensables, comment voyez-vous la progression des charges compte tenu notamment des transferts de personnels à GPSO ?

Troisième question : quelle stratégie d'investissement proposez-vous pour la Ville au cours des prochaines années ? Votre projet de budget 2010 se caractérise par une forte baisse des crédits de paiement qui passent de 44,7 à 23,6 M €, chiffre le plus faible que nous ayons connu depuis au moins 5 ans. Ce ralentissement de l'effort d'investissement est d'autant plus inquiétant que le quart de l'enveloppe au moins est destiné à financer l'achèvement d'opérations engagées sous le mandat précédent (Musée Belmondo, Thiers-Vaillant).

La disparition de nouveaux projets au moment où l'Etat s'est engagé dans des plans de relance massifs de l'investissement public est difficile à comprendre. En outre, nous ne pouvons que nous interroger sur les perspectives de reprise de l'investissement au-delà de 2010 puisque malgré une baisse de plus de 20 M € du budget d'investissement, vous ne parvenez pas à réduire l'endettement consolidé.

Ceci conduit à une dernière question : quelle est votre stratégie financière pour la Ville pour les prochaines années ? Nous constatons certes la stabilisation de l'encours de dette consolidée figurant dans le budget et nous nous en félicitons. Mais nous constatons aussi qu'avec 16 M € d'autofinancement (après 22 M € en 2009) et donc 20 M € de crédits de paiements en moins par rapport à 2009, la dette ne baisse pas.

Et nous savons par ailleurs par le CRACL présenté fin 2009 que la dette de la SAEM va augmenter encore de 23 M € en 2011. Comment et à quel rythme allez-vous pouvoir au-delà de 2010 engager une politique de réduction d'un encours de dette que vous avez jugé tout à fait excessif l'an dernier ?

Pour conclure, nous ne pouvons que regretter que vous n'ayez pas organisé en janvier dernier un véritable débat d'orientation budgétaire avec des projections pluriannuelles alors que l'environnement économique vous semble cette année plus apaisé.

Aussi, et malgré des points positifs comme le gel des taux d'impôt et les subventions aux associations, nous analysons votre projet de budget 2010 avec beaucoup de circonspection.

Nous nous abstiendrons sur le vote du budget lui-même et nous voterons pour les cinq articles suivants : 2, 3, 4, 5, 6.

Je vous remercie.

## M. Fourcade

M. le Maire, je voulais vous remercier d'avoir pris la décision de différer la délibération sur le budget. J'étais, comme vous le savez au Sénat pour présenter mon rapport sur le Grand Paris. Il y avait 150 amendements et il fallait aller jusqu'au bout. Cela m'a pris la journée.

Par rapport à ce qu'a dit M. Vincent, j'ai deux interrogations sur le budget, que j'ai étudié très attentivement.

Première interrogation : je ne peux pas savoir si la fusion des deux communautés Val de Seine et Arc de Seine se traduit par une diminution permanente de personnel au niveau de la ville. Lorsque nous avons constitué la communauté Val de Seine, nous avons veillé, pendant plusieurs années, à ce que le total des emplois de la communauté, plus le total des emplois restant dans les deux villes soit égal ou n'augmente pas par rapport à l'année de départ. En 2003, il y avait 2 500 personnes employées à Boulogne-Billancourt, en 2008, il y en avait toujours 2 500 avec la communauté.

Comme les transferts de compétences ont été importants, notamment tout ce qui est conservatoire de musique, etc., la question que je me pose est de savoir si le fait d'intégrer une administration relativement lourde, 1 200 personnes, à la communauté va se traduire de manière permanente et durable au cours des prochaines années par une diminution du nombre d'emplois de la ville, puisque, nous le savons tous, nous avons une dépense de personnel un peu forte par rapport à l'ensemble de nos budgets.

La deuxième question est le problème de l'aménagement des terrains de Billancourt et de l'île Seguin, pour lesquels l'absence de projet va se traduire par l'alourdissement des charges financières. Comme le Conseil a voté, malgré nos objections, la garantie de la ville qui va se traduire à partir de 2015 par des présentations de créances à la ville pour financer les emprunts de la SAEM, nous aurions aimé avoir, dans la présentation budgétaire de 2010, quelques explications sur les transferts entre le budget de la ville et le budget annexe.

Je constate que le budget de la ville baisse en matière d'endettement, ce qui est une bonne chose, et nous arrivons maintenant à une dette du budget principal tout à fait acceptable. La question est de savoir comment on fera pour rembourser les emprunts contractés par la SAEM avec la garantie de la ville et avec la cession de créances aux banques pour garantir le paiement aux banques du capital de ces emprunts à partir du moment où il y a d'une part une cession gratuite de terrain au département et où d'autre part la masse des emprunts va monter jusqu'à des chiffres importants, une centaine de millions. C'est à mon avis le risque financier important de l'opération.

Ceci dit, sur les autres opérations, comme l'a indiqué M. Vincent, il y a effectivement une forte chute des crédits de paiement, mais les opérations engagées depuis plusieurs années arrivent maintenant à maturité. Il n'y a pas de projets nouveaux pour les remplacer. Il va donc y avoir un peu de tranquillité de ce côté.

Mais notre inquiétude est double, je me répète, d'une part est-ce que la fusion des communautés va se traduire par un allègement des charges de personnel ? Deuxièmement, est-ce que les programmes de l'île Seguin vont permettre de rembourser les emprunts qui, à l'heure actuelle, sont extrêmement élevés et engagent la ville ?

Ceci dit, dans votre politique de subventions, la répartition des subventions est tout à fait normale et nous voterons à la fois les autorisations de programmes et les crédits de paiement, ainsi que les subventions, l'association ville marraine et le changement de dénomination du BBI Guide Pratique.

Sur le budget, nous attendons de voir la projection triennale. Je comprends parfaitement que cette année, compte tenu des incertitudes sur la taxe professionnelle et ses remplaçants, on ne puisse pas faire une projection triennale, mais il faudra, dès que le Parlement aura arrêté au mois de juin le dispositif de péréquation sur le Fonds de solidarité de l'Île-de-

France, sur l'écrêtement de la taxe professionnelle ancienne, et sur la répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises territorialisées dans le périmètre de la nouvelle communauté, à ce moment-là il faudra y voir plus clair et avoir une projection sur 3 ans pour voir si on peut répondre favorablement aux questions que je viens de poser.

Ce budget me paraît raisonnable et nous nous contentons de nous abstenir sur l'article premier de la délibération.

## **M. Tisseyre**

M. le Maire, à première vue, ce budget ressemble à s'y méprendre au budget que vous nous avez proposé il y a un an et que vous qualifiez déjà de budget de crise.

A ce propos, reconnaissons tout d'abord l'objectivité dont vous faites preuve en dénonçant le manque de soutien de l'Etat aux collectivités locales en générale. Sur ce point, nous nous rejoignons. C'est bien le seul concernant ce budget. Ce budget est un budget de crise dites-vous. Force est de constater que nous n'avons pas alors la même grille de lecture concernant la crise. En effet, si on se réfère aux investissements : toujours pas de budget significatif en faveur du logement social et en particulier du PAEI, ce qui manque le plus pour loger les familles disposant de faibles revenus. Pas non plus, cette année d'effort particulier pour les associations qui font pourtant un travail de terrain exemplaire et qui permettent de conserver en ces temps difficiles un minimum de lien social.

Ce n'est pas non plus ce budget qui permettra aux jeunes et moins jeunes d'accéder à de nouvelles installations sportives, tant celles existantes sont saturées et vieillissantes. Situation que nous avons longuement dénoncée.

Par contre, les investissements en matière de vidéosurveillance sont eux confortés, ce qui nous amènera à nous poser un jour la question de la réelle rentabilité et efficacité de ce système. Mais ceci est assez révélateur de la conception des choses de votre municipalité.

Une brève analyse sur l'évolution des crédits de paiements en baisse d'environ 50 % dénote la politique de petit braquet en matière d'investissement qui s'installe désormais dans notre ville.

Je ne parlerai pas non plus de la dette, qui certes n'évolue pas, mais ce tac n'aient demeure un fardeau pour le devenir de notre cité.

En conclusion, je dirais que ce budget, comme nous l'avions souligné lors du DOB évoqué le 4 février dernier, manque réellement d'ambition pour notre ville et qu'il n'est certainement pas à la hauteur des attentes des Boulonnais, ce dans une majorité de domaines de la politique de la ville. Boulogne-Billancourt et ses habitants méritent mieux. Cela ne peut que nous interpeler en cette période où le tiers de votre mandature coïncide avec l'aboutissement de chantiers des grands

projets initiés par la municipalité précédente.

Nous cherchons maintenant le nouveau souffle qui caractérisera votre empreinte sur l'action municipale.

## **Mme Vouette**

M. le Maire, je vais intervenir en complément des propos de M. Tisseyre et notre collègue Marc Fusina interviendra sur les taux d'imposition et présentera un amendement pour la délibération suivante.

Je voudrais commencer en remerciant, au nom du groupe, l'administration qui a élaboré un document très complet et qui a inséré une note structurante sur les produits financiers toxiques, source de problèmes financiers dans certaines collectivités territoriales. A ce sujet, la charte de bonne conduite des banques évoquée n'est jamais qu'une charte, donc sans réelle contrainte, et risque de ne pas être suffisante. Il serait peut-être temps que les Etats interviennent de façon plus ferme pour éviter les risques de dérives. Et là je m'adresse aux parlementaires présents.

Toujours au sujet des personnels de la ville, nous souhaitons exprimer nos encouragements aux personnes impactées par le changement récent de logiciel financier. Nous sommes conscients que ce changement, nécessaire, demande d'importants efforts d'adaptation dans un contexte déjà mouvant puisque nous venons de changer de communauté d'agglomération, avec transfert de personnels, et donc cela modifie les données habituelles. Nous sommes conscients que cela risque d'être plus difficile jusqu'à la prochaine clôture d'exercice puis lors de l'élaboration du compte financier 2010. Nous voudrions savoir s'il s'agit d'un logiciel, sur lequel nous devons essayer les plâtres, ou s'il s'agit d'un logiciel déjà éprouvé par d'autres collectivités locales.

Pour revenir sur le sujet du budget boulonnais, je voudrais citer, comme du dernier débat d'orientations budgétaires, un extrait de votre note de présentation : page 5 : "La sortie de crise est lente et progressive et la fragilité de la reprise économique se conjuguent pour exercer une pression sur les dépenses de nature sociale des collectivités, tout en réduisant le dynamisme de certaines de leurs recettes. Les droits de mutation restent suspendus à la relance du marché immobilier... Les dotations en provenance de l'Etat affichent une croissance atone, limitée à 0.6% et la réforme de la TP est susceptible de réduire les enveloppes destinées aux dotations de solidarité."

Cela fait donc deux fois en quelques semaines que la majorité municipale nous présente un document critique envers la politique gouvernementale actuelle. Il me semble que nous tenons là un sujet d'accord entre nous.

Cela d'autant plus que le budget de la ville doit être apprécié en tenant compte du budget de GPSO, notre nouvelle communauté d'agglomération. En effet, les recettes de la ville proviennent pour partie de la dotation de solidarité communau-

taire reversée par la communauté d'agglomération aux communes qui en font partie.

Je voudrais lire un deuxième extrait, provenant du dernier compte rendu de la commission des finances de GPSO :

"Les recettes dynamiques enregistrées en 2010 par GPSO ne doivent pas conduire à ignorer le contexte économique ou les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle. En effet, la recette la plus dynamique, celle assise sur la valeur ajoutée générée par les entreprises, ne sera pas perçue en totalité par l'EPCL. Par conséquent, si d'aventure les recettes baissaient, la question se poserait de savoir s'il faut augmenter la fiscalité, réduire les dépenses ou diminuer le retour vers les communes (Dotation de Solidarité Communautaire). M. Badré indique qu'il serait plutôt favorable à cette dernière solution. Il rappelle qu'il a toujours défendu l'idée selon laquelle il est nécessaire pour les communes de ne pas affecter la DSC au financement de dépenses pérennes puisque cette dotation n'est pas acquise."

Donc, conformément à nos inquiétudes d'il y a quelques mois, il est prévu d'éventuellement diminuer cette dotation de solidarité communautaire, charge aux villes d'augmenter les impôts pour compenser. C'est bien ce que nous vous disons depuis plusieurs mois : le difficile contexte économique actuel, ajouté à une réforme de la taxe professionnelle, idéologique et mal préparée, tout cela met des collectivités locales en difficulté. Certes, vous ne prévoyez pas d'augmenter les impôts cette année, mais vous serez sans doute obligé d'en passer par là dans les années à venir.

Sur la question purement boulognaise, que retirer de la note de présentation ? Je ne reviens pas sur les éléments donnés par Jean-Michel Tisseyre, des investissements a minima, ce qui s'explique assez facilement par une situation d'endettement encore critique et un horizon économique et financier pour le moins flou.

D'abord, la dette est encore trop importante. Il est normal qu'une ville recoure à la dette pour pouvoir investir dans les équipements publics. Mais Boulogne-Billancourt est excessivement endettée depuis pas mal d'années et cela nous empêche d'investir correctement. C'est d'autant plus ennuyeux que comme nous vous le disions l'an dernier déjà, la bonne politique serait d'investir largement et de prévoir une augmentation des actions sociales afin d'avoir une action contra-cyclique sur la crise qui n'en finit pas et frappe durement beaucoup de nos concitoyens.

Ensuite, un horizon financier flou. Les projections sur l'avenir sont en effet hasardeuses compte tenu des incertitudes pesant sur les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle. Je note d'ailleurs que le montant de reversement du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est en recul de 3,89% par rapport à 2009.

Si nous résumons, comme l'an dernier, on observe une volonté de faire des économies mais une politique sectorielle

peu lisible, voire contestable. Nous continuons d'investir dans la vidéosurveillance, au détriment d'actions beaucoup profitables à nos concitoyens. Page 18, nous voyons encore une liste de biens immobiliers que la ville veut vendre. Bien évidemment, cela ne peut nous convenir. Tout cela, c'est "one shot", on vend et c'est terminé. Ce ne sont pas des recettes qui rentrent et on nous privons de logements de secours. Et l'obligation de faire des plans sur la comète faute d'avoir une politique gouvernementale raisonnable. Messieurs les parlementaires présents ici, M Fourcade, M Baguet, il n'est peut-être pas trop tard pour obliger le gouvernement à revenir à des mesures acceptables vis-à-vis des collectivités territoriales.

Compte-tenu de ces éléments, devant autant d'incertitudes et un désaccord sur la façon d'opérer les ajustements nécessaires, nous ne voterons pas ce budget. Nous voterons contre l'article 1, nous nous abstiendrons sur les articles 2, 3 et 6 et nous voterons pour les articles 4 et 5. Sur l'article 1, nous ferons une exception pour le budget "assainissement", le journal BBI et la piscine-patinoire sur lesquels nous nous abstenons, et le TOP pour lequel nous voterons pour.

## **M. Baguet**

D'autres demandes de parole ?... Aucune.

## **Mme Dubost**

Je laisserai M. le Maire répondre, puisque tout cela est très stratégique.

Gérer en bon père de famille, cela me va. Je suis un peu comme les financiers qui ne font pas de produits trop toxiques et trop structurés. Je pense que ce n'est pas mal. Après, on peut revenir sur le petit braquet.

Pour répondre plus techniquement, M. Fourcade, l'aménagement des terrains Renault, il y aura une communication financière sur l'ensemble de la garantie. Cela n'alourdira pas les charges financières de la ville. C'est un dossier qui a été monté de manière extrêmement technique par les services de la SAEM, de manière contradictoire avec la DAF. Nous avons des garanties qui sont habituelles en la matière. On peut ne pas avoir compris tout le montage, on le recommencera, mais cela ne peut pas alourdir les charges financières de la ville, qui d'ailleurs... Une idée simple, si M. le Maire n'avait pas augmenté l'impôt l'année dernière, nous n'aurions pas un autofinancement prévisionnel de 16,5 millions aujourd'hui, qui satisfait nos banquiers, Standard & Poor's et un certain nombre de personnes indispensables pour tous les projets, même a minima, que nous devons faire. Si on n'avait pas augmenté les impôts, on serait à 12 millions d'autofinancement et on aurait peut-être des problèmes pour l'aménagement de l'île Seguin.

La politique de stabilité de bon père de famille, au quotidien, elle est contradictoire, mais elle nous va.

## M. Baguet

Je note qu'il y a peu de contestations des actions ou projets proposés dans le budget 2010. Je pourrais revenir sur les choix que nous vous soumettons. Vous ne contestez pas les chiffres, et je constate même plutôt un satisfecit de part et d'autre. J'en profite pour féliciter les services financiers et Mme Dubost pour ce travail.

Certains considèrent que cela manque de souffle, mais c'est d'abord une reprise de souffle pour un nouveau souffle. Cela fait effectivement 4 ou 5 ans, M. Tellini, que nos bases de taxe professionnelle diminuent, je l'ai rappelé tout à l'heure avec le sujet de la DSC. Elles diminuent encore cette année de 5,75 % et passent de 762 M € à 718 M €.

Nous connaissons un problème d'investissement, de soutien des entreprises, de projets immobiliers attrayants. Notre commune voisine, avec laquelle nous avons bien fait d'ailleurs de nous associer, a augmenté ses bases entre 2009 et 2010 de 25 % ; le total de ses bases est égal à 549 M € aujourd'hui, soit presque nos 700 M € sur Boulogne-Billancourt. Leur commune compte 60 000 habitants, la nôtre 112 000 habitants. Un vrai problème de fond se pose encore aujourd'hui à Boulogne-Billancourt et il est temps d'offrir la possibilité à des investisseurs de s'installer sur la commune.

Notre deuxième problème porte sur les baisses de taxe professionnelle très significatives, compensées artificiellement par une hausse des impôts de taxe professionnelle.

Ces dernières années, nous avons augmenté avec la CAVDS la taxe professionnelle de 4,5 et 5,5 %. Ayant épuisé notre quota d'augmentation autorisée, nous ne pouvions plus augmenter la taxe professionnelle. Nous aurions dû augmenter les impôts de manière significative pour augmenter les recettes de la CAVDS et indirectement celles de la ville. Mais nous étions alors dans un cercle vicieux.

Deuxième tendance, des recettes en baisse et des dépenses en hausse. M. Fourcade l'a reconnu avec honnêteté, la masse salariale de la Ville est une des plus élevées de France. Nous dépensons 850 € par habitant.

Or, pour la deuxième année consécutive, et l'année dernière vous nous aviez demandé comment nous avons réussi à économiser autant sur la masse salariale, nous allons diminuer la masse salariale sans diminuer la qualité des services. Nous avons ouvert des crèches, 114 places l'année dernière, le Carré Bellefeuille. Alors que ces dépenses supplémentaires ont été absorbées dans notre budget les dépenses diminuent encore en 2010. La seule solution pour s'en sortir, consiste à interrompre la baisse des recettes et la hausse des dépenses. Il faut sortir impérativement de cet effet ciseau.

Cette année, grâce à l'excellente gestion de 2009, nous nous en sortons plutôt bien, avec une capacité d'autofinancement significative. 2010 sera l'année de la stabilité. M. Vincent a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de cette stabilité qui nous permettra de rebondir.

Lorsque vous parlez d'un budget sans souffle, je note des projets déjà engagés ou qui vont l'être sur l'année 2010 : l'opération du stade Le Gallo, l'opération de déménagement du conservatoire, le périmètre d'études lancées sur les Abondances, sur les Glacières, voté par le conseil municipal, et qui inclut le collège du Vieux Pont, le CIO, le marché de Billancourt. Je pense à l'opération Galliéni/Bellevue, dont on parle depuis 1985 et qui cette année aboutira enfin, M. Gallant a suivi cela de près, nous aurons les nouveaux immeubles pour 2013, 2014. Je pense au schéma directeur du parc Rothschild, au secteur Silly/Bartholdi avec la rénovation de l'école primaire et au projet de rénovation de l'école Billancourt.

Si nous arrivons à lancer de front tous ces grands projets structurants pour l'année 2010, nous aurons réussi notre année 2010. Ce sera vraiment un élan très significatif pour la ville de Boulogne-Billancourt.

Comment allons-nous financer tout cela ? Nous devons réaliser des opérations financièrement blanches. Le réaménagement de Le Gallo doit se financer par la vente des terrains acquis par la ville en 1995 par M. Graziani, que l'on n'a pas su exploiter, car on attendait des projets plus vastes. Nous avons un peu hésité sur les projets d'aménagement des terrains de football. Nous avons tranché, c'est le tennis qui part et le football qui reste. Nous sommes sur le point d'aboutir.

Il en va de même pour le conservatoire à rayonnement régional. Il quitte le centre-ville pour la pointe aval de l'Ile Seguin. Nous optimiserons sa gestion avec des partenariats, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent. Avec le Conseil général nous optimiserons la gestion de la pointe aval, puisque nous aurons des salles de répétition communes. Nous aurons moins à investir dans notre conservatoire. Bien évidemment nous revendrons à des promoteurs le terrain où se trouve aujourd'hui le conservatoire, nous en profiterons pour réaménager l'école maternelle.

Le réaménagement de l'ensemble du site des glacières et du passage qui est réclamé depuis des années par les Boulonnais, sera financé par une opération immobilière sur l'ex-collège du Vieux Pont. Nous devons d'abord décider si nous transférons l'école maternelle de Point du Jour sur le site de Clamart ou si nous la laissons sur le site. Nous faisons soit une opération sur le collège du Vieux Pont, soit une opération immobilière sur l'école maternelle des Papillons. Nous avons des possibilités d'optimiser le foncier de la Ville ce sont des projets que nous allons lancer dès cette année.

Il aura fallu gérer rigoureusement une gestion bon père de famille. Nous pouvons nous féliciter des efforts réalisés par les élus et les services municipaux, ainsi que par les contribuables boulonnais qui ont participé à l'augmentation des recettes avec l'augmentation de la taxe d'habitation.

M. Vincent parle de la chute des crédits de paiement de 33 M € à 23. Les -20 M €, viennent en déduction, c'est le solde



du Carré Bellefeuille, de l'école Maître Jacques, où nous avons franchi les 30 M € pour l'école, alors que le prix de départ était de 13 millions. Nous avons réussi à absorber tout cela, et nous n'avons pas besoin d'augmenter les impôts une deuxième année de suite.

Ensuite les recettes seront effectivement réelles, d'une part avec les nouveaux projets que nous allons lancer, l'accueil de nouvelles entreprises que nous allons favoriser dans ces projets immobiliers ; elles ne verseront plus de taxe professionnelle, mais des contributions économiques territoriales. La recette sera moindre pour la Ville, avec la taxe professionnelle nous encaissions 100 % des recettes ; avec la contribution économique territoriale, la recette sera entre 20 et 50 %. Mais nous aurons la valeur ajoutée qui va venir compenser cette perte de recette de taxe professionnelle. Nous avons anticipé sur tout cela.

Je note des propos un peu contradictoires. M. Fourcade nous dit : "vous ne pouviez pas faire un DOB pluriannuel." M. Vincent nous dit : "pourquoi n'avez-vous pas fait de DOB pluriannuel ?" M. Fourcade a apporté la réponse. Ce n'était pas possible en l'état actuel. Nous verrons les effets de la Loi de Finance 2010 sur la taxe professionnelle ; le gouvernement s'est engagé à s'adapter.

Mme Vouette, il ne faut pas se réjouir des conséquences désagréables que cela pourrait avoir sur la ville de Boulogne-Billancourt. Faisons confiance à la sagesse de la majorité parlementaire, au Sénat et l'Assemblée Nationale, pour que toutes les collectivités s'y retrouvent. Je vous taquine un peu, car vous avez beaucoup insisté sur cet aspect des choses. Je le répète : "nous verrons."

Concernant GPSO, c'est une excellente chose. Là aussi, nous ne pouvions pas rester dans la situation de Sèvres et de Boulogne-Billancourt. Je l'ai dit et redit maintes et maintes fois, en termes d'investissement, 96 % des ressources de la CAVDS venaient de Boulogne-Billancourt, 4 % de Sèvres, et Sèvres bénéficiait à hauteur de 30 % des investissements. Il fallait rééquilibrer les choses et se mettre dans un périmètre élargi pour optimiser la gestion.

J'ai donné tout à l'heure les chiffres sur le personnel à M. Vincent. Juste avant la création de la CAVDS, notre ville comptait 2 565 agents en 2003. Ensuite, en 2004, nous sommes passés à 2 551 avec la création de la CAVDS. 2 529 en 2005, 2 522 en 2006, 2 513 en 2007, 2 525 en 2008, 2 495 en 2009, et avec GPSO, 2 508 soit 57 postes budgétaires de moins. Heureusement que nous avons des services qui se sont développés, car si nous étions restés sur le rapport services/nombre d'emplois à la ville, nous ne pouvions pas tenir, c'est évident.

Avec GPSO nous optimisons. Ce n'est pas l'administration de 1 100 personnes qui me fait peur, mais la non-gestion de la CAVDS. Nous l'avons vu l'année dernière avec des agents qui ne savaient pas trop où ils étaient. Nous avions plus d'une centaine d'agents qui travaillaient une partie de leur temps

pour la CAVDS, une autre partie pour la ville de Boulogne-Billancourt. Tout cela manquait de lisibilité. Grâce à la nouvelle administration, nous avons de la lisibilité, avec un organigramme. Nous avons reçu les organisations syndicales de GPSO avec M. Marseille la semaine dernière et elles sont très heureuses de l'organisation présentée.

Si les agents arrivent à se situer plus facilement dans le dispositif général, nous gagnerons en efficacité et en amélioration de la qualité de services offerts à nos populations, car c'est notre objectif principal.

Mme Dubost a répondu pour les créances de la SAEM. Vous savez très bien que les créances de la SAEM sont portées pour une partie par notre budget municipal. C'était le choix qui avait été fait au départ et nous le poursuivons. Avec l'abondement du budget annexe, nous allons désendetter le budget annexe Seguin Rives de Seine. Nous désendettions légèrement le budget principal et allons continuer à diminuer notre endettement, sur le principe d'une gestion encore plus rigoureuse et d'investissements qui seront portés par de nouvelles opérations immobilières.

Voilà ce que je peux dire globalement.

C'est un nouveau souffle donné à Boulogne-Billancourt. Cette année 2010 va voir le lancement opérationnel de la révision du PLU. L'aménagement de la Ville et le nouveau souffle qu'on lui donnera passera par ce nouveau PLU, M. Mougin s'en occupe. Un certain nombre de choses sont à revoir, notamment sur les disponibilités immobilières qui s'offrent à nous, heureusement, pour assurer et garantir l'avenir.

Je voulais vous remercier les uns et les autres du ton que vous avez employé sur ce budget et, encore une fois, je note qu'il n'y a pas eu de critique majeure. M. Fourcade a même qualifié le budget de "raisonnable". Je dis raisonnable et d'avenir.

Merci beaucoup.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, nous passons au vote.

Pour le groupe Unis pour Boulogne Billancourt, abstention sur le point 1, et pour sur 2, 3, 4, 5, 6. Le groupe @lternance donne son vote.

Nous allons voter par chapitre.

On vote d'abord la délibération et après les différents chapitres.

Vote sur la délibération :

Article 1 : Lecture et vote par chapitre.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'abstient pour le budget principal et les budgets annexes..

Le groupe @lternance vote contre le budget principal et les budgets annexes Terrains Renault et locations immobilières. Il

s'abstient pour les budgets annexes BBI et Piscine-patinoire. Il vote pour le budget annexe du TOP.

Article 2 : @lternance s'abstient.

Article 3 : @lternance s'abstient.

Article 4 : unanimité

Article 5 : unanimité

Article 6 : @lternance s'abstient

On considère que ce sont les mêmes votes sur tous les chapitres, excepté Mme Vouette qui a demandé un vote particulier qu'elle nous communiquera.

## La délibération n° 4 est adoptée.

## 5 - Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2010.

### Rapporteur : Mme Dubost.

La Loi de Finances pour 2010 a fixé les coefficients de revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales à 1,2 % pour les impôts directs locaux, lesquels, combinés à l'augmentation du volume des rôles imposés, conduit à une augmentation des bases fiscales de 2,52% pour la taxe d'habitation, de 2,31% pour la taxe sur le foncier bâti et à une baisse de 2,12% pour la taxe sur le foncier non bâti.

	Bases définitives 2009	Bases prévisionnelles 2010	Evolution
Taxe d'habitation	248 470 287	254 733 000	2,52%
Taxe foncière sur le bâti	311 657 402	318 848 000	2,31 %
Taxe foncière sur le non-bâti	2 673 633	2 617 000	- 2,12 %
<b>Total</b>	<b>562 711 322</b>	<b>576 198 000</b>	<b>2,40 %</b>

La reconduction des taux d'imposition votés en 2009 appliqués à ces bases prévisionnelles notifiées génère un produit de 50 761 407 €.

	Bases prévisionnelles 2010	Taux 2010 identiques à 2009	Produit 2010 à taux constants
Taxe d'habitation	254 733 000	10,62%	27 052 645
Taxe foncière sur le bâti	318 848 000	7,36%	23 467 213
Taxe foncière sur le non-bâti	2 617 000	9,23%	241 549
<b>Total</b>	<b>576 198 000</b>		<b>50 761 407</b>

Ce montant est inférieur au montant inscrit au BP 2010 lequel prend en compte les bases supplémentaires relatives aux logements et locaux professionnels construits et livrés sur la ZAC Seguin - Rives de Seine dont une estimation a été remise en janvier 2010 par la Direction Générale des Finances Publiques. Une régularisation pourra avoir lieu par Décision Modificative en fonction des bases réalisées connues dans le courant du mois de septembre.

Je vous remercie de bien vouloir approuver la reconduction des taux votés en 2009.

### M. Baguet

Merci.

### Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### M. Fusina

Je souhaitais intervenir sur cette importante délibération, car si on ne la vote pas, on ne pourra pas mettre en application le budget.

L'amendement que nous allons vous proposer, celui du groupe, s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons proposé l'année dernière.

Rapidement, je vous rappelle l'historique : nous avons en 2009, avant le vote de l'augmentation de la taxe d'habitation de 914 %, passée à 10,62, une taxe foncière bâtie, qui était de 6,75% passée à 7,35%, autrement dit la différence entre taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti passait de 2,99% à 3,26%, l'écart entre les deux taux de taxe s'accroissait, et que d'autre part, initialement, les taux de la taxe foncière bâtie étaient nettement inférieurs à ceux de la taxe d'habitation. A l'époque, on avait proposé un amendement non retenu.

On propose un nouvel amendement reposant sur trois principes : protection des plus exposés à la crise, équité fiscale et modification de la clef de répartition.

Nous proposons, en conséquence, au conseil municipal une modification des taux comme suit :

1) Une diminution de la taxe d'habitation dont le taux est fixé à 9,91%, soit un produit prévisionnel de 25 473 000 €.

2) Une augmentation modérée de la taxe foncière sur le bâti dont le taux est fixé à 8,47%, soit un produit prévisionnel de 27 006 425 €.

3) Un maintien du taux de la taxe foncière sur le non-bâti à 9,23%, soit un produit prévisionnel de 241 549 €.

Le produit total attendu est de 52 720 974 €, soit une plus-value de 1 959 567 € affectée à une diminution équivalente de la dette.

En conclusion, cet amendement ne vise qu'à répartir équitablement en 2010 l'augmentation des taux pratiquée en 2009.

Je vous remercie.

## M. Solère

Je préférerais l'amendement sur les scooters. Je trouvais qu'il était plus rassembleur. Je comprends la logique de votre explication, elle est cohérente avec ce que vous aviez vous-même dit l'année dernière, mais elle a une conclusion que vous rappelez vous-même, c'est l'augmentation de la fiscalité. Et ce que nous souhaitons à Boulogne-Billancourt, c'est que la pression fiscale n'augmente pas. Nos concitoyens connaissent une situation difficile et les entreprises également, la philosophie de la collectivité locale, comme celle du Conseil général des Hauts-de-Seine est la non-augmentation de la pression fiscale, tout en ne stigmatisant pas, comme vous voulez le faire, une partie par rapport à une autre.

## M. Fusina

Je crois m'être mal exprimé. Concernant la taxe d'habitation, elle diminue, puisqu'elle passe de 10,62 à 9,91. Nous ne sommes pas pour l'augmentation générale, mais nous estimons que l'écart entre la taxe foncière sur le bâti et la taxe d'habitation est important.

## M. Fourcade

Nous ne voterons pas cet amendement pour deux raisons. La première c'est que tout le monde oublie qu'avec les cotisations de taxe foncière bâtie, on paie les frais de collecte des ordures ménagères. Par conséquent, la facture pour le contribuable, c'est d'une part la taxe foncière, d'autre part la taxe d'ordures ménagères qui amènent à un peu plus de 77 %, puisque notre taxe des ordures ménagères est aux environs de 4,5.

En matière de taxe d'habitation, avec le mécanisme d'exonération prévu par l'Etat, et de limitation des taux, qui fait l'objet d'une compensation, les foyers les plus modestes ne paient pas de taxe d'habitation ou ont une réduction de leur taxe. Le fait de maintenir inchangés les taux de l'année dernière nous paraît satisfaisant. Nous ne voterons pas l'amendement.

## M. Baguet

J'allais faire la même réponse. Les foyers assujettis à la taxe d'habitation les plus démunis peuvent bénéficier d'un accompagnement social dont les foyers propriétaires et payant la taxe sur le foncier bâti ne peuvent bénéficier. Vous

justifiez votre amendement au nom de la justice sociale. Au contraire, c'est de l'injustice fiscale. Les propriétaires de logements sur Boulogne-Billancourt, ne sont pas tous très aisés, il y a des personnes de condition modeste et des catégories moyennes. Je ne vois pas pourquoi on pénaliserait ces catégories, alors qu'encore une fois, les plus démunis peuvent bénéficier d'un accompagnement social et d'une compensation versée par l'Etat aux collectivités et dont on bénéficie aujourd'hui. Si cette compensation n'est pas confirmée ou solidifiée dans l'avenir, cela pourra nous inquiéter, mais ce n'est pas le cas pour l'instant. La compensation de l'Etat se fait très régulièrement, notamment sur ces paiements de taxe d'habitation.

Je ne suis pas favorable à votre amendement.

Vote pour ? Le groupe @lternance.

Contre ? Tout le reste.

L'amendement n'est pas adopté.

Revenons à la délibération.

Les taux proposés 2010 sont les mêmes qu'en 2009 : 10,62 pour la taxe d'habitation, 7,36 pour le foncier bâti et 9,23 pour le foncier non bâti, soit un total de 50 761 € en fonction des bases communiquées par les services compétents.

Le groupe @lternance vote contre.

## La délibération n° 5 est adoptée.

Notre séance est levée. Je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00